



**Un continuum de l'éducation francophone, de la petite enfance
jusqu'aux études postsecondaires, pour une francophonie albertaine
en croissance**

Mémoire de la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (FCSFA), de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et de la Fédération des parents francophones de l'Alberta (FPFA) présenté au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes dans le cadre de son étude intitulée *Continuum d'éducation dans la langue de la minorité*

Sylvianne Maisonneuve, présidente de la FCSFA
Gisèle Bourque, directrice exécutive de la FCSFA
Nathalie Lachance, présidente de l'ACFA
Isabelle Laurin, directrice générale de l'ACFA
Geneviève Savard, présidente de la FPFA
Mireille Péloquin, directrice générale de la FPFA

Le 23 décembre 2024

Sommaire des recommandations

- 1. Inclure des questions sur la langue de scolarité dans le formulaire court du prochain recensement en 2026 de Statistique Canada pour assurer que le gouvernement continue à recueillir des données probantes sur le dénombrement des ayants droit et respecte son nouvel engagement inscrit dans la *Loi sur les langues officielles*.**
- 2. Procéder à l'examen des formules utilisées par Patrimoine canadien pour la distribution du financement aux provinces dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* afin que les fonds alloués reflètent les changements démographiques des francophones au Canada et des réalités particulières des écoles francophones.**
- 3. Réviser les mécanismes de distribution des fonds destinés aux espaces communautaires de Patrimoine canadien afin d'alléger les processus administratifs pour les écoles francophones, d'étendre l'éligibilité de ces fonds aux projets de modernisation et d'agrandissement des infrastructures existantes, et prévoir une augmentation de ces fonds pour refléter la demande grandissante d'infrastructures équivalentes.**
- 4. Revoir les mécanismes d'allocation du financement pour les institutions postsecondaires dans le cadre des fonds du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* dans le but d'améliorer l'offre de programmes destinés à former une main-d'œuvre francophone.**
- 5. Implanter des stratégies d'intégration de la main-d'œuvre qualifiée formée à l'international, notamment en allouant les fonds déjà prévus pour la mise en place de programmes et en collaborant avec les provinces pour établir des processus simplifiés de reconnaissance des acquis auprès des ordres professionnels en éducation.**

Introduction

[1] Ce mémoire est présenté en suivi à la comparution de la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta (« FCSFA ») devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes (« Comité ») le 24 octobre 2024 dans le cadre de son étude intitulée *Continuum d'éducation dans la langue de la minorité*. La FCSFA souhaitait élaborer un portrait plus global du continuum de l'éducation et a collaboré avec l'Association canadienne-française de l'Alberta (« ACFA ») et la Fédération des parents francophones de l'Alberta (« FPFA ») pour rédiger ce mémoire. Ainsi, la FCSFA, l'ACFA et la FPFA souhaitent porter à l'attention du Comité des éléments de considération et des recommandations pour assurer que les communautés francophones en situation minoritaire (« CFSM ») de l'Alberta aient accès à un continuum d'éducation francophone complet et équivalent à celui de la majorité anglophone.

[2] Fondée en 1995, la FCSFA est le regroupement des quatre conseils scolaires francophones de l'Alberta, soit le Conseil scolaire Centre-Est, le Conseil scolaire Centre-Nord, le Conseil scolaire FrancoSud et le Conseil scolaire du Nord-Ouest. Ces derniers ont créé la FCSFA afin de se doter d'un instrument de concertation, de collaboration, de revendication et de pression politique. Ce regroupement permet aux conseils scolaires de collaborer dans des dossiers d'intérêts communs et dans l'offre de services qui desservent l'ensemble des 45 écoles francophones de la province, tout en maintenant la pleine autonomie de chaque conseil scolaire.

[3] Fondée en 1926, il y a près de 100 ans, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Son mandat est de représenter la population d'expression française de l'Alberta, de promouvoir son bien-être physique, intellectuel, économique, culturel et social, ainsi que d'encourager, faciliter et promouvoir l'apprentissage du français et la valorisation de la francophonie albertaine. En 1964, le gouvernement de l'Alberta reconnaît formellement l'ACFA et adopte *The A.C.F.A Act*¹ afin d'incorporer l'organisme.

[4] Fondée en 1986, la FPFA est l'organisme qui représente le secteur de la petite enfance au sein de la francophonie albertaine. Entre autres, la FPFA favorise la participation dynamique des parents à l'éducation de leurs enfants au foyer, dans les institutions éducatives et dans les CFSM de l'Alberta. La FPFA regroupe tous les conseils d'écoles francophones de l'Alberta, tous les comités de parents du secteur préscolaire (prématernelles, garderies, groupes de jeux) et les comités de parents régionaux.

[5] Dans ce mémoire, la FCSFA, l'ACFA et la FPFA présentent les éléments suivants :

- a) Le **statut du français en Alberta** pour démontrer que la francophonie albertaine est bien ancrée au sein de la province de par son histoire, sa démographie, ses institutions, dont les institutions éducatives, et un encadrement législatif.
- b) Des **éléments à prendre en considération** principalement tirés de la littérature existante, pour comprendre la double mission du système éducatif francophone en lien avec la construction identitaire et l'interrelation entre les différents pôles du continuum d'éducation ;

¹ Province de l'Alberta. 1964. *An Act to Incorporate l'Association Canadienne Française de l'Alberta*.
https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/1964_ACFA-Act.pdf

- c) Un **état des lieux** du système éducatif francophone pour comprendre les enjeux auxquels la CFSM est confrontée en Alberta ;
- d) Des **recommandations**, visant à assurer un accès complet à un continuum d'éducation en français, de la petite enfance aux études postsecondaires, en Alberta.

Statut du français en Alberta

Histoire de l'éducation francophone en Alberta

[6] La première présence francophone en Alberta remonte au 18^e siècle, il y a plus de 250 ans. Le français était la première langue européenne parlée sur le territoire qui est devenu l'Alberta. Dès le 19^e siècle, plusieurs communautés métisses, missions franco-catholiques et villages francophones furent établis. Parmi eux, quatre (4) villages sont devenus officiellement bilingues : Beaumont, Legal, Falher et Plamondon².

[7] L'accès à une éducation francophone a toujours été, et continue d'être aujourd'hui, au cœur du développement des CFSM qui se sont établies en Alberta, et de plusieurs luttes politiques et juridiques menées par les Franco-Albertains et Franco-Albertaines.

[8] Les premières écoles de langue française en Alberta remontent aux années 1860. Trois écoles catholiques ont été ouvertes, soit au Lac Saint-Anne en 1859, à la Mission du Lac La Biche en 1862 et au Fort Edmonton en 1862³.

[9] Après l'achat des Territoires du Nord-Ouest, incluant le territoire qui est devenu par la suite l'Alberta, par le gouvernement du Canada en 1870, la *Loi des Territoires du Nord-Ouest* a été adoptée en 1875. Cette loi a permis d'établir des écoles séparées, incluant des écoles catholiques qui dispensaient l'enseignement en français à cette époque⁴.

[10] Toutefois, la CFSM a été confrontée à des enjeux qui ont graduellement limité son accès à l'éducation en français. Ces enjeux ont débuté en 1892, lorsque l'anglais est devenu la langue obligatoire d'enseignement aux Territoires du Nord-Ouest. En 1896, 1901 et 1925, quelques changements ont été adoptés pour permettre l'utilisation du français au primaire, notamment à la suite de pressions exercées par les francophones⁵.

[11] La CFSM a également établi trois institutions francophones privées, soit le Juniorat Saint-Jean en 1908 (qui deviendra plus tard le Campus Saint-Jean), le Collège des Jésuites en 1913 et l'Académie Assomption en 1926, puisque celles-ci étaient exemptées de ces restrictions imposées sur l'enseignement de la langue française⁶. D'ailleurs, en 1928, le Juniorat Saint-Jean

² Gouvernement de l'Alberta. « Le patrimoine francophone en Alberta ». <https://www.alberta.ca/fr-CA/francophone-heritage.aspx>

³ François McMahan et France Levasseur-Ouimet. 2007. « Éducation française en Alberta. » http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-190/%C3%89ducation_fran%C3%A7aise_en_Alberta.html

⁴ François McMahan et France Levasseur-Ouimet. « Éducation française en Alberta. »

⁵ François McMahan et France Levasseur-Ouimet. « Éducation française en Alberta. »

⁶ François McMahan et France Levasseur-Ouimet. « Éducation française en Alberta. »

signera un accord avec l'Université d'Ottawa pour offrir une éducation secondaire et postsecondaire⁷.

[12] C'est durant cette même période que l'ACFA a été fondée, en 1926, afin que la CFMSM puisse se doter d'une instance formelle pour mener de front les luttes politiques en lien avec le dossier de l'éducation. D'autres associations ont aussi été créées pour appuyer le « développement de programmes d'études, de l'évaluation, de la formation des maîtres et de la création d'activités culturelles » puisque le gouvernement de l'Alberta n'offrait aucun appui pour l'enseignement du français⁸.

[13] Le mandat du Juniorat Saint-Jean a évolué pour devenir le Collège Saint-Jean en 1943. En 1961, l'institution a commencé à offrir une formation des maîtres en partenariat avec l'Université Laval. En 1970, le Collège est devenu le Collège universitaire Saint-Jean. En 1976, les pères Oblats concluent une entente avec le gouvernement de l'Alberta et l'Université de l'Alberta pour transférer l'institution à cette dernière. Celle-ci est alors devenue une faculté de l'Université de l'Alberta en 1978⁹. À ce jour, le rôle des pères Oblats dans l'entente de 1976 a été délégué à l'ACFA.

[14] Ce n'est qu'au cours des années 1960-1970 que des changements législatifs et règlementaires ont graduellement permis un meilleur accès à l'enseignement en français. En 1968, le gouvernement autorise l'enseignement en français pendant 50% de la journée, une proportion qui passe à 80% en 1976. Toutefois, les francophones et anglophones étaient regroupés ensemble dans des écoles bilingues, lesquelles sont par la suite devenues des écoles d'immersion française. Cet arrangement n'était pas idéal, car il contribue à l'assimilation des francophones¹⁰. Des études menées par des sociolinguistes démontrent que « pour contrer les risques d'assimilation ou tout simplement d'une faiblesse dans l'acquisition de sa propre langue maternelle, ceux-ci préconisent l'immersion complète dès le jeune âge dans la langue maternelle¹¹. »

[15] En 1982, le gouvernement du Canada adopte la *Charte canadienne des droits et libertés* (« *Charte* »), qui comprenait un important gain pour les CFMSM en matière d'éducation francophone. L'article 23 de la *Charte* garantit aux citoyennes et citoyens canadiens ayant le français comme langue maternelle, ayant reçu leur instruction primaire en français au Canada, ou dont l'un de leurs enfants a reçu son instruction primaire ou secondaire en français au Canada, le droit à une éducation francophone de qualité équivalente à celle offerte à la majorité anglophone pour tous leurs enfants. Il garantit également à ces citoyennes et citoyens le droit à la gestion et au contrôle des établissements scolaires francophones financés par les provinces. L'article 23 a comme objectif de protéger la langue et les cultures francophones en situation

⁷ Samira El Atia. 2018. « États de lieux et enjeux de l'intégration depuis 40 ans : à cœur ouvert avec les doyens du Campus Saint-Jean. » Dans *L'éducation supérieure et la dualité linguistique dans l'Ouest canadien : Défis et réalités*, sous la direction de Samira El Atia, pages 3-21.

⁸ François McMahon et France Levasseur-Ouimet. 2007. « Éducation française en Alberta. »

⁹ Samira El Atia. « États de lieux et enjeux de l'intégration depuis 40 ans. »

¹⁰ François McMahon et France Levasseur-Ouimet. 2007. « Éducation française en Alberta. »

¹¹ Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. 2004. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone : entre judiciarisation et compromis politique. » *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 35, n. 2, p. 155-172. <https://doi.org/10.7202/010647ar>

minoritaire. Il revêt un « caractère réparateur » visant à « remédier, à l'échelle nationale, à l'érosion progressive des minorités parlant l'une ou l'autre langue officielle » et à « combattre l'assimilation »¹².

[16] Bien que les parents francophones aient acquis de nouveaux droits grâce à la *Charte*, ceux-ci ont été confrontés à de la résistance chez les autorités gouvernementales et scolaires en Alberta. Dès 1982, des parents se sont organisés sous l'Association de l'école Georges et Julia Bugnet pour demander l'établissement d'une école francophone primaire à Edmonton financée par des fonds publics. Cependant, leurs demandes ont été refusées. Les parents ont tout de même pris la décision d'ouvrir cette école sous forme privée, mais celle-ci a dû fermer ses portes après seulement une année en raison du manque de fonds¹³.

[17] Suite à une pétition qui a obtenu 1000 signatures, les parents ont finalement obtenu le premier établissement francophone financé par des fonds publics en 1984 à Edmonton, soit l'école Maurice-Lavallée¹⁴. D'autres écoles francophones ont ouvert leurs portes dans les années subséquentes.

[18] Toutefois, les parents n'avaient toujours pas accès à la gestion scolaire par et pour les francophones telle que garantie par la *Charte*. À cette époque, ces écoles étaient gérées par des conseils scolaires anglophones. D'ailleurs, en 1988, le gouvernement de l'Alberta avait modifié la loi scolaire pour y incorporer le droit à des écoles francophones, mais n'avait pas reconnu le droit à la gestion scolaire¹⁵.

[19] Durant cette même période, l'Association de l'École Georges et Julia Bugnet et les parents Jean-Claude Mahé, Angéline Martel et Paul Dubé, ont entamé un recours judiciaire contre le gouvernement de l'Alberta pour faire respecter leurs droits à des écoles francophones financées par des fonds publics et à la gestion scolaire, tous deux garantis par l'article 23 de la *Charte*. Ce recours s'est rendu jusqu'en Cour suprême du Canada. L'ACFA était d'ailleurs parmi les intervenants du recours. Le 15 mars 1990, la Cour suprême a rendu une décision favorable aux parents. Ce jugement historique, connu sous le nom de l'arrêt Mahé, a eu des retombées partout au pays en améliorant l'accès à l'éducation francophone¹⁶.

[20] Suivant le jugement, le gouvernement de l'Alberta a établi le *French Language Working Group* en 1991 pour définir le « modèle de gestion et adopter une réglementation provinciale »¹⁷. Le 10 novembre 1993, le gouvernement de l'Alberta a adopté la *Loi 8*, établissant sept régions scolaires francophones. C'est alors le début de la gestion scolaire francophone en Alberta et ce

¹² Gouvernement du Canada. « Article 23 – Droits à l'instruction dans la langue de la minorité. »

<https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art23.html>

¹³ Archives provinciales de l'Alberta. « Fonds de l'Association de l'École Georges et Julia Bugnet. »

<https://hermis.alberta.ca/paa/Details.aspx?ObjectID=SL1633&dv=True&deptID=1>

¹⁴ Marine Ernault. « L'Alberta, un cas d'école pour les francophones en situation minoritaire. » *Francopresse*, 2 octobre 2023. <https://francopresse.ca/francophonie/2023/10/02/en-alberta-dix-ans-de-lutte-pour-des-ecoles-francophones/>

¹⁵ François McMahon et France Levasseur-Ouimet. « Éducation française en Alberta. »

¹⁶ Archives provinciales de l'Alberta. « Fonds de l'Association de l'École Georges et Julia Bugnet. » ; Mahe c. Alberta, (1990) 1 R.C.S. 342 <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/580/index.do>

¹⁷ Marine Ernault. « L'Alberta, un cas d'école pour les francophones en situation minoritaire. » ; François McMahon et France Levasseur-Ouimet. « Éducation française en Alberta. »

modèle « sera pendant plusieurs années le meilleur parmi les écoles francophones à l'extérieur du Québec et du Nouveau-Brunswick »¹⁸.

[21] Le tableau ci-dessous démontre l'évolution de l'éducation francophone en Alberta au cours des 30 dernières années, depuis l'obtention de la gestion scolaire. Avant la gestion scolaire, en 1984, on comptait seulement 367 élèves éduqués en français dans deux écoles en Alberta.

Année	Élèves	Écoles	Régions scolaires	Conseils scolaires
1994	2 136	14	7	3
1999	3 050	20	5	3
2004	3 848	26	4	5
2009	5 557	34	4	5
2014	6 920	37	4	4
2019	8 405	41	4	4
2024	9 550	45	4	4

[22] Aujourd'hui, on retrouve toujours une offre d'écoles d'immersion française dans la province, soit 225 écoles gérées par des conseils scolaires anglophones. Ces écoles sont fréquentées par des enfants de parents non-ayants droit qui souhaitent apprendre le français comme langue seconde. Toutefois, il est à noter que plusieurs enfants de parents ayants droit continuent de fréquenter ces écoles, et ce, pour plusieurs raisons.

[23] Cela peut être dû à plusieurs facteurs, tels que l'absence d'écoles francophones dans leur région, le manque d'information sur leurs droits, des programmations et infrastructures des écoles francophones jugés moins attrayants par rapport à celles des écoles d'immersion française, ou encore des préoccupations des parents concernant l'apprentissage de l'anglais par leurs enfants¹⁹. Pourtant, les élèves des écoles francophones en Alberta reçoivent l'enseignement de l'anglais langue première et démontrent année après année d'excellents résultats aux examens du ministère de l'Éducation dans la langue de la majorité.

[24] En ce qui concerne les autres pôles du continuum d'éducation, au niveau de la petite enfance, on retrouve plus d'une cinquantaine de garderies et de prématernelles, dont plusieurs sont intégrées dans des écoles francophones²⁰. Au niveau du postsecondaire, on retrouve toujours une institution postsecondaire de langue française, le Campus Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, qui abrite le Centre collégial de l'Alberta et la Faculté Saint-Jean.

¹⁸ Marine Ernoult. « L'Alberta, un cas d'école pour les francophones en situation minoritaire. »

¹⁹ Lounan Charpentier. « L'Alberta a la plus faible proportion d'enfants inscrits dans les écoles francophones. » *Radio-Canada*, 30 novembre 2022. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1937388/recensement-donnees-ecole-francophone-admissible-education>; Rodrigue Landry. 2014. « De la garderie aux études postsecondaires : l'éducation des enfants des CLOSM dans les établissements d'enseignement de la minorité », Dans *La vie dans une langue officielle minoritaire au Canada* sous la direction de Rodrigue Landry, pages 95-131.

²⁰ Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie : Portrait de la petite enfance francophone en Alberta*. <https://fpfa.ab.ca/wp-content/uploads/2023/02/Analyse-demographique-et-deserts-de-garderie-Fevrier-2023.pdf>

[25] La francophonie compte aussi sur un vaste réseau d'organismes et d'institutions qui gravitent autour des écoles francophones pour offrir des services en français. Par exemple, l'ACFA regroupe 13 bureaux régionaux et on retrouve plus d'une soixantaine d'organismes communautaires qui offrent une programmation locale d'activités socioculturelles et de services. La francophonie albertaine a aussi accès à de nombreuses entreprises privées.

Portrait démographique

[26] Aujourd'hui, l'Alberta compte la plus grande population ayant le français comme première langue officielle parlée et vivant en situation minoritaire au Canada après l'Ontario et le Nouveau-Brunswick²¹.

[27] Selon le recensement 2021 de Statistique Canada, 79 010 (1,9%) Albertains et Albertaines ont le français comme première langue officielle parlée; 85 290 (2%) affirment que le français est leur langue maternelle; et 260 415 (6,2%) affirment avoir une connaissance du français²².

[28] Le français se place au 4^e rang des langues maternelles en Alberta, après l'anglais qui figure au 1^{er} rang (3 083 840), le tagalog au 2^e rang (108 395) et le Pendjabi au 3^e rang (91 070). Le français se range toutefois au 2^e rang derrière l'anglais lorsque l'on considère la connaissance de la langue²³.

[29] Parmi ces personnes, Statistique Canada estime que 119 690 sont susceptibles de demander des services en français, soit 2,8% de la population de l'Alberta²⁴.

[30] De plus, l'Alberta compte la deuxième plus grande population d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au pays (excluant le Québec). Le recensement de 2021 indique qu'il y a 67 154 enfants, de 0 à 18 ans, dont au moins un des parents est un ayant droit, ce qui représente 6,9% des enfants au sein de la population albertaine²⁵. Toutefois, ces chiffres avaient quelques limitations puisqu'ils tiennent compte des familles d'un même ménage. Certains enfants ont pu être exclus de ce décompte si l'un de leurs parents, frères ou sœurs n'était pas du même ménage. Statistique Canada a alors produit une étude visant à estimer ce nombre d'enfants; les nouveaux chiffres s'élèvent à 75 055 enfants admissibles²⁶.

[31] Plus encore, il y a eu une augmentation et une diversification de la population d'expression française au fil des ans. Cette réalité a un impact significatif sur la croissance de la francophonie albertaine et sur la demande de services en français, incluant les écoles francophones²⁷.

²¹ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

²² Sociopol. 2024. *Portrait démographique des communautés francophones de l'Alberta*. <https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2024/07/Alberta-document-complet.pdf>

²³ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

²⁴ Sociopol. *Portrait démographique...* p.8.

²⁵ Sociopol. *Portrait démographique...* p.42.

²⁶ Statistique Canada, 2024. *Étude sur la sous-classification des enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire au Recensement de 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-26-0008/982600082021001-fra.cfm>

²⁷ Flore Tamko Mbensi. « Les inscriptions sont en hausse dans des écoles francophones. » *Radio-Canada*, 27 novembre 2024. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2122976/nombres-eleves-ecoles-francophones-alberta>

[32] Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée a augmenté de 35,9% sur une période de 20 ans (2001-2021)²⁸. Le nombre d'Albertains et d'Albertaines ayant une connaissance du français a quant à lui augmenté de 54,6% sur une période de 30 ans (1991-2021)²⁹.

[33] Bien que plusieurs francophones soient nés en Alberta, la majorité d'entre eux sont venus de partout au Canada et du monde entier. Parmi les Albertains et les Albertaines ayant le français comme première langue officielle parlée, environ 24% d'entre eux sont nés en Alberta, 44% proviennent d'ailleurs au Canada (ex. Québec, Nouveau-Brunswick, Ontario) et 32% d'ailleurs dans le monde³⁰.

[34] Le pourcentage des Albertains et Albertaines issus de l'immigration au sein de la francophonie albertaine est plus élevé qu'au sein de la population totale de l'Alberta, qui est de 23%. L'Afrique est le lieu de naissance de 50% de cette population immigrante francophone, une différence importante avec la population immigrante totale de l'Alberta qui 57% de cette population provient de l'Asie³¹.

[35] Pour ce qui est de la diversité ethnoculturelle, 22 935 (29%) des francophones font partie d'un groupe de la minorité visible. Parmi ces personnes, 11 480 (15%) s'identifient comme noires, 4 340 (6%) comme asiatiques, 3 845 (5%) comme arabes et 2 665 (3%) comme latino-américaines³².

[36] La population d'expression française est également dispersée sur le territoire, car des CFSM se sont historiquement établies partout en province. Environ un tiers de la population d'expression française habite à Calgary, un tiers à Edmonton et le dernier tiers est dispersé parmi des villes de taille moyenne (Grande Prairie, Fort McMurray, Red Deer, Lethbridge), des villes avec des services fédéraux comme des parcs nationaux (Jasper, Banff) et des bases militaires (Wainwright, Cold Lake), des communautés rurales plus traditionnelles (région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul, Bonnyville, Legal, Morinville, Beaumont, Plamondon) et de nouvelles communautés (banlieues de Calgary et d'Edmonton, Brooks).

²⁸ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016 : faits et chiffres*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-657-x/89-657-x2019016-fra.pdf?st=xgAyz9SW> ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*.

²⁹ Statistique Canada. 2019. *La langue française en Alberta, 2001 à 2016*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1991, Alberta*. ; Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 1996, Alberta*.

³⁰ Sociopol. *Portrait démographique...* p.27.

³¹ Sociopol *Portrait démographique...* p.27.

³² Sociopol *Portrait démographique...* p.33.

[37] Voici un tableau résumant la présence francophone dans diverses municipalités de la province, incluant le nombre d'enfants admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité³³ :

Municipalités	Première langue officielle parlée (PLOP)	Connaissance du français	Demande potentielle de services en français	Enfants (0 à 18 ans) admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité	Diversité ethnoculturelle parmi les PLOP
Airdrie	1 525 (2,1%)	5 410 (7,3%)	2 460 (3,3%)	1 850 (8,6%)	455 (29,8%)
Banff	265 (3,9%)	880 (12,8%)	845 (10,2%)	110 (12,4%)	20 (7,5%)
Beaumont	790 (3,8%)	2 030 (14,5%)	1 265 (6,15%)	700 (11,1%)	130 (16,5%)
Bonnyville et environs	865 (4,4%)	2 265 (11,6%)	1 380 (7%)	610 (12,1%)	10 (1,2%)
Brooks	390 (2,7%)	540 (3,7%)	385 (2,6%)	205 (4,9%)	285 (73%)
Calgary	23 590 (1,8%)	86 140 (6,7%)	34 640 (2,7%)	19 845 (6,9%)	8 370 (36%)
Camrose et environs	235 (0,8%)	1 035 (3,6%)	425 (1,5%)	240 (3,9%)	15 (6,4%)
Canmore et environs	920 (5,4%)	3 180 (18,6%)	1 395 (8%)	425 (14,7%)	40 (4,3%)
Chestermere	300 (1,4%)	925 (4,2%)	390 (1,8%)	360 (5,9%)	100 (33,3%)
Cochrane	790 (2,5%)	2 880 (9,2%)	1 150 (3,6%)	790 (9,7%)	25 (3,1%)
Cold Lake	815 (5,3%)	1 930 (12,6%)	1 100 (7,1%)	555 (13,1%)	45 (5,5%)
Crowsnest Pass et environs	125 (1%)	500 (4,1%)	250 (2%)	65 (3%)	0 (0%)
Edmonton	23 205 (2,3%)	67 175 (6,7%)	33 165 (3,3%)	17 265 (7,9%)	10 750 (46,3%)
Falher et environs	1 240 (25,3%)	1 815 (37,1%)	1 610 (29,5%)	420 (35,9%)	20 (1,6%)
Fort Saskatchewan	420 (1,6%)	1 495 (5,6%)	735 (2,7%)	525 (8%)	70 (16,9%)
Grande Prairie	1 575 (2,5%)	4 890 (7,7%)	2 315 (3,6%)	1 650 (10%)	250 (15,9%)
Grande Prairie County et environs	410 (1,4%)	1 470 (5%)	675 (2,3%)	455 (5,6%)	20 (4,8%)
High Prairie, Slave Lake et environs	365 (2,2%)	625 (3,7%)	675 (4%)	210 (4,9%)	35 (9,9%)
Hinton, Edson et Yellowhead County	575 (2%)	1 825 (6,5%)	855 (3%)	375 (5,8%)	35 (6,3%)
Jasper	175 (4,5%)	765 (19,5%)	465 (10%)	150 (21%)	10 (5,6%)
Lac La Biche County et environs	410 (5,4%)	895 (11,8%)	580 (7,7%)	290 (16,5%)	10 (2,4%)
Lacombe et environs	330 (0,9%)	1 530 (4%)	655 (1,7%)	395 (4,1%)	10 (3,1%)
Leduc et environs	990 (1,9%)	2 990 (5,7%)	1 395 (2,7%)	710 (5,4%)	100 (10,2%)
Legal et environs	1 400 (2,8%)	3 610 (7,3%)	2 245 (4,4%)	915 (7,5%)	35 (2,5%)
Lethbridge	920 (1%)	5 060 (5,3%)	1 795 (1,8%)	955 (4,6%)	275 (29,9%)
Lloydminster	185 (1%)	935 (4,9%)	345 (1,8%)	295 (5,7%)	30 (16,2%)
Medicine Hat	475 (0,8%)	2 210 (3,6%)	1 035 (1,7%)	640 (4,9%)	60 (12,8%)

³³ Sociopol Portrait démographique...; Statistique Canada. Profil du recensement, Recensement de 2021, Alberta

Okotoks et environs	1 120 (1,5%)	4 425 (6,1%)	1 685 (2,3%)	1 025 (5,9%)	65 (5,9%)
Peace River et environs	605 (4,6%)	1 365 (10,4%)	850 (6,5%)	370 (11,1%)	50 (8,3%)
Red Deer	1 285 (1,3%)	5 315 (5,4%)	2 200 (2,2%)	1 370 (6,1%)	340 (26,5%)
Red Deer County et environs	500 (1%)	2 145 (4,4%)	840 (1,7%)	630 (5,5%)	10 (1,9%)
Rocky View County	395 (1%)	2 805 (6,9%)	865 (2,1%)	650 (7,1%)	55 (13,9%)
Saint-Albert	1 815 (2,7%)	7 115 (10,6%)	2 930 (4,3%)	1 480 (9,7%)	270 (14,8%)
Saint-Paul et environs	1 025 (7,8%)	2 145 (16,2%)	1 525 (11,4%)	650 (20,2%)	0 (0%)
Stony Plain, Spruce Grove et environs	1 250 (1,4%)	4 775 (5,4%)	2 400 (2,7%)	1 120 (5,3%)	145 (11,6%)
Strathcona County (incluant Sherwood Park)	1 660 (1,7%)	6 725 (6,9%)	2 725 (2,8%)	1 745 (7,9%)	245 (14,8%)
Wainwright	150 (2,4%)	340 (5,4%)	215 (3,4%)	155 (10,6%)	0 (0%)
Wood Buffalo (incluant Fort McMurray)	1 650 (2,3%)	4 380 (6,1%)	2 485 (3,4%)	1 340 (6,9%)	385 (23,3%)

Encadrement législatif

[38] En plus de l'article 23 de *Charte*, mentionné ci-dessus, trois autres textes législatifs encadrent l'offre de services en français dans les écoles francophones en Alberta : (1) la *Loi sur les langues officielles*, (2) la *Politique en matière de francophonie* et (3) la *Education Act*.

[39] Au niveau fédéral, la francophonie albertaine est reconnue comme une CFMS en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Adoptée en 1969 et modernisée pour la dernière fois en 2023, cette loi reconnaît le français comme l'une des deux langues officielles au pays. Elle considère le français comme une langue vulnérable et garantit l'accès à des services en français dans les institutions fédérales, dont plusieurs sont situées en Alberta.

[40] Dans cette loi, il est stipulé que le gouvernement fédéral doit prendre « toute mesure visant à appuyer des secteurs essentiels à l'épanouissement des minorités francophones et anglophones, notamment ceux de la culture, de l'éducation – depuis la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires –, de la santé, de la justice, de l'emploi et de l'immigration, et à promouvoir la présence d'institutions fortes qui desservent ces minorités³⁴. » Cette disposition fait ainsi référence au continuum d'éducation.

[41] En vertu de ses obligations établies dans la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement fédéral effectue des transferts financiers à la province de l'Alberta par le biais du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* (« PLOÉ »). Ce protocole permet de financer des initiatives couvrant l'ensemble du continuum d'éducation francophone, de la petite enfance jusqu'aux études

³⁴ Gouvernement du Canada. *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada* (L.C. 2023, ch. 15). https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2023_15/

postsecondaires. Par exemple, des institutions de la francophonie albertaine, comme les quatre conseils scolaires francophones et le Campus Saint-Jean, bénéficient de financements provenant du PLOÉ³⁵.

[42] Au niveau provincial, l'Alberta dispose d'une loi scolaire, l'*Education Act*, mise à jour la dernière fois en décembre 2023. Cette loi comprend une section précisant qui peut accéder à l'éducation francophone en Alberta, conformément aux principes de l'article 23 de la *Charte*, ainsi que les dispositions relatives à l'établissement de régions scolaires francophones, incluant la nomination de conseillers scolaires francophones³⁶.

[43] L'Alberta a aussi adopté sa *Politique en matière de francophonie* (« *Politique* ») en 2017, qui a été révisée en 2023, afin de développer l'offre de services en français et, par conséquent, d'élargir l'accès aux fonds du gouvernement fédéral disponibles à cet effet³⁷.

[44] Par le biais de cette *Politique*, le « gouvernement de l'Alberta reconnaît qu'il peut appuyer la croissance et la vitalité continues de la francophonie en continuant d'encourager les mesures d'appui en matière de petite enfance, l'éducation primaire et secondaire, et la programmation postsecondaire en français³⁸. »

[45] De plus, la *Politique* engage le gouvernement de l'Alberta à développer du matériel pédagogique en français, citant ce qui suit : « Pour aider l'Alberta à respecter ses obligations constitutionnelles de fournir un enseignement francophone équivalent en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* et de la *School Act*, les ministères du gouvernement de l'Alberta consulteront le ministère de l'Éducation de l'Alberta lorsqu'ils prépareront et distribueront des ressources imprimées ou numériques destinées aux élèves de la maternelle à la 12^e année ainsi qu'à leurs parents ou tuteurs pour assurer leur disponibilité simultanée en anglais et en français³⁹. »

[46] Afin de soutenir la mise en œuvre de la *Politique*, le gouvernement de l'Alberta a publié, en mai 2024, le *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*⁴⁰. Il s'agit du troisième plan d'action de la province depuis l'adoption de la *Politique*. Ce plan d'action comprend 20 initiatives dans le secteur du continuum d'éducation.

³⁵ Gouvernement de l'Alberta. « Programmes de langues officielles en éducation. » <https://www.alberta.ca/fr/official-languages-in-education-programs>

³⁶ Province de l'Alberta. *Education Act*. https://kings-printer.alberta.ca/1266.cfm?page=E00P3.cfm&leg_type=Acts&isbncln=9780779846450

³⁷ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie : Améliorer les services en français pour soutenir la vitalité des communautés francophones de l'Alberta*. <https://open.alberta.ca/dataset/64517dbc-b73d-4ccd-9fd9-b7d7324099ec/resource/704f3e8d-582b-4999-9850-612c6c69ded2/download/cul-french-policy-2023-francais.pdf>

³⁸ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 7.

³⁹ Gouvernement de l'Alberta. 2023. *Politique en matière de francophonie*, p. 9.

⁴⁰ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Plan d'action 2024-2028 de la Politique en matière de francophonie*. <https://open.alberta.ca/dataset/f897b6cd-6e92-4daf-b42d-0ed7f6ca803f/resource/bd204dab-58cc-48ca-a28a-d0350edb9b38/download/acsw-french-policy-action-plan-french-2024-2028.pdf>

Éléments à prendre en considération

Double mission du système éducatif francophone

[47] Selon les chercheurs et chercheuses, au sein des CFSM, le système éducatif francophone, de la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires, remplit une « double mission ». Les institutions éducatives francophones en situation minoritaire ont aussi un mandat de contribuer à la construction identitaire afin d'assurer la transmission de la langue et des cultures francophones⁴¹. En d'autres mots, cette construction identitaire est essentielle pour assurer la vitalité des CFSM.

[48] Les institutions éducatives francophones de la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires « prolongent la vie familiale et assurent, avec la famille, la socialisation primaire nécessaire à l'acquisition de la langue ». Cela est d'autant plus important dans les familles interlinguistiques, où l'un des parents n'a pas le français comme langue maternelle⁴². Les familles interlinguistiques représentent un pourcentage significatif de la population; dans les provinces hors Québec, y compris en Alberta, les enfants issus de familles interlinguistiques représentaient 56,5% en 1991 et 66,8% en 2011⁴³.

[49] Pour construire une identité forte, il doit également exister une interconnexion entre les écoles et les CFSM : « la communauté est appelée à faire partie de l'école, comme l'école et les élèves sont appelés à vivre des expériences éducatives au sein même de la communauté⁴⁴. »

[50] En Alberta, les quatre conseils scolaires francophones reçoivent du financement PLOÉ, distribué par l'entremise du gouvernement de l'Alberta, pour soutenir l'offre d'activités socioculturelles à leurs élèves. Ils font souvent appel aux organismes communautaires pour, entre autres, soutenir l'offre d'activités. L'offre d'activités socioculturelles est d'ailleurs une priorité pour les Albertains et Albertaines d'expression française. Ces derniers ont exprimé cet enjeu à l'ACFA lors de consultations pour la conception du *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*. Ce plan d'action, rédigé par l'ACFA, identifie des actions que le gouvernement de l'Alberta pourrait entreprendre pour développer l'offre de services gouvernementaux en français⁴⁵.

⁴¹ Marilynne Gauvreau. 2017. « Comprendre la construction identitaire à l'école de la minorité francophone sous l'angle de la reconnaissance. » *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 29(1), 157-183. <https://doi.org/10.7202/1041201ar>;
Rodrigue Landry. 2008. « Au-delà de l'école : le projet politique de l'autonomie culturelle. » *Francophonie d'Amérique*, (26), 149-183. <https://doi.org/10.7202/037980ar>

⁴² Rodrigue Landry. 2014. « De la garderie aux études postsecondaires : l'éducation des enfants des CLOSMS dans les établissements d'enseignement de la minorité », Dans *La vie dans une langue officielle minoritaire au Canada* sous la direction de Rodrigue Landry, pages 95-131.

⁴³ Mireille Vézina et René Houle. 2014. « La transmission de la langue au sein des familles exogames et endogames francophones au Canada. » *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), p. 399-438. <https://doi.org/10.7202/1027984ar>.

⁴⁴ Rodrigue Landry. « Au-delà de l'école... »

⁴⁵ ACFA. 2024. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028, adopté en date du 14 octobre 2022 et révisé en date du 28 septembre 2024*. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/2024_Version-officielle_Plan-daction-FRAB.pdf

Interrelation des différents pôles du continuum d'éducation

[51] Bien que l'article 23 de la *Charte* s'applique au niveau de l'éducation primaire et secondaire, des chercheurs parlent plutôt d'un continuum d'éducation francophone pour illustrer l'interrelation entre l'éducation à la petite enfance, l'éducation primaire et secondaire et l'éducation postsecondaire⁴⁶.

[52] Par exemple, au niveau de la petite enfance, lorsque les CFSM n'ont pas accès à des services de garde francophones, on assiste à une « anglicisation des enfants des ayants droit francophones avant l'entrée à l'école⁴⁷. »

[53] Cette anglicisation se poursuit également au fil du parcours scolaire, et ce jusqu'aux études postsecondaires, si les enfants admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité ne fréquentent pas des établissements francophones : « En plus de perdre des effectifs avant l'entrée à l'école et d'en perdre d'autres au profit des écoles de langue anglaise pendant la scolarisation, particulièrement lors de la transition entre l'école primaire et l'école secondaire, la minorité voit une proportion inquiétante de ses diplômés s'inscrire à des établissements d'enseignement postsecondaire de langue anglaise⁴⁸. »

[54] Le fait que des francophones ne s'inscrivent pas à l'éducation postsecondaire en français a un impact considérable sur la main-d'œuvre capable d'offrir des services en français, y compris dans le système éducatif francophone⁴⁹. Les écoles, les conseils scolaires francophones, les services de garde et les institutions postsecondaires ont besoin d'une main-d'œuvre francophone qualifiée, que ce soit du personnel enseignant, des éducatrices, des aides-élèves, des orthophonistes, des comptables, des préposés à l'administration ou des travailleurs sociaux, pour ne nommer que ces professions. D'ailleurs, au niveau de l'éducation primaire et secondaire, cette main-d'œuvre qualifiée formée dans des institutions postsecondaires francophones est essentielle pour livrer une éducation équivalente à celle de la majorité anglophone.

[55] En 2021-2022, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (« ACUFC ») et la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (« FCFA ») ont mené des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire qui ont permis de consulter environ 1400 personnes, incluant des Albertains et Albertaines. Le rapport final de cette démarche a entre autres soulevé le rôle que jouent les institutions postsecondaires pour la formation d'une main-d'œuvre capable de travailler dans les CFSM : « Il s'agit de faire en sorte que cette main-d'œuvre puisse non seulement contribuer à l'économie canadienne, mais aussi former le personnel (enseignement, éducation de la petite

⁴⁶ Rodrigue Landry. 2010. « Petite enfance et autonomie culturelle : Là où le nombre le justifie...V » Rapport de recherche réalisé pour La Commission nationale des parents francophones. *Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques*. https://cnpf.ca/images/petite-enfance/Petite_enfance-Final_7_mai_2010.pdf

⁴⁷ Rodrigue Landry. « Au-delà de l'école... »

⁴⁸ Rodrigue Landry. « Au-delà de l'école... »

⁴⁹ Rodrigue Landry. « Au-delà de l'école... »

enfance, psychologie, psychoéducation, administration, etc.) qui pourra assurer un véritable continuum de l'éducation en français⁵⁰. »

[56] Un témoignage d'une personne qui a participé aux États généraux souligne le rôle du Campus Saint-Jean sur la formation d'une main-d'œuvre qualifiée en Alberta : « Le Campus Saint-Jean est au cœur de la communauté franco-albertaine. Une grande partie de nos avocats, nos infirmières, nos enseignants, nos éducatrices à la petite enfance, nos travailleurs sociaux, etc., ont fait au moins une partie de leur formation sur ce campus. Ça a une valeur immense! La communauté ne pourrait simplement pas se perpétuer sans lui⁵¹. »

[57] Tous les pôles du continuum d'éducation doivent être solides pour garantir des écoles francophones équivalentes à celles de la majorité anglophone, et pour permettre que les parents d'enfants admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité puissent pleinement se prévaloir de leurs droits, acquis par l'article 23 de la *Charte*. En effet, si l'un des pôles du continuum d'éducation présente une faiblesse, c'est l'ensemble du système éducatif francophone qui en souffre.

État des lieux

Enjeux de rétention des élèves francophones à l'école primaire et secondaire

[58] Comme nous l'avons démontré ci-dessus, le recensement de 2021 a révélé qu'il y a un écart important entre les enfants admissibles à l'éducation francophone et ceux qui fréquentent actuellement le système éducatif francophone en Alberta. Comment expliquer qu'en 2024, seulement 9 550 enfants fréquentent les écoles francophones de la province, alors que nous avons appris, grâce au recensement de 2021, qu'il y avait 75 055 enfants de 0 à 18 ans admissibles à cette éducation?

[59] Pour comprendre cette réalité, il est important de revenir sur le fait que pour certains, les écoles francophones sont perçues comme moins attrayantes. L'attrait des écoles francophones demeure l'un des grands enjeux des conseils scolaires francophones en Alberta. En 2018, la FCSFA a d'ailleurs mandaté le Centre de leadership et d'évaluation (« CLÉ ») de réaliser une étude sur les meilleures pratiques et les défis en matière de fidélisation des élèves au sein des écoles de langue française de l'Alberta, afin de mieux comprendre l'enjeu en question⁵².

[60] Dans ce rapport, les cinq principales raisons qui motivent le choix de l'école, à la fois pour les parents dans le système et pour les parents hors du système, sont liées à la langue et à la culture francophone. En effet, les parents choisissent l'éducation francophone pour leur enfant afin d'assurer (1) l'apprentissage en français, (2) la transmission de la langue française, (3) le bilinguisme, (4) le développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté francophone

⁵⁰ ACUFC et FCFA. 2022. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir, Rapport complet du Bilan des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire*. <https://egpostsecondaire.ca/wp-content/uploads/2022/11/Rapport.pdf>

⁵¹ ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 83.

⁵² Centre de leadership et d'évaluation. 2018. *Étude sur la fidélisation des élèves au sein des écoles de langue française de l'Alberta*. Rapport présenté à la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta.

et (5) la transmission de la culture et de l'héritage francophone. Ces éléments s'inscrivent dans les études des chercheurs sur la double mission des écoles francophones⁵³.

[61] Cependant, l'une des principales raisons qui incitent les élèves du secondaire à quitter le système francophone pour intégrer le système anglophone ou d'immersion est le désir d'avoir accès à une plus grande variété de cours d'options ou spécialisés. Selon cette même étude, l'amélioration des installations pour mieux répondre aux besoins des élèves du secondaire ressort comme action prioritaire⁵⁴. D'ailleurs, un rapport du ministère de l'Éducation de l'Alberta, datant de novembre 2020, confirme que les programmes francophones du deuxième cycle du secondaire souffrent d'une faible rétention des élèves⁵⁵.

[62] Il ne faut pas oublier que dans certaines communautés francophones, il y a un très grand manque d'accès à des écoles de proximité. Par conséquent, les élèves francophones sont souvent confrontés à de longs trajets, de plus d'une heure de leur domicile à leur école, ce qui constitue un facteur affectant la rétention⁵⁶.

[63] Pour répondre à ces enjeux de rétention, nous devons inévitablement aborder la question du sous-financement opérationnel et structurel du système éducatif francophone.

Sous-financement structurel et opérationnel

[64] Le système éducatif francophone, de la petite enfance jusqu'aux études postsecondaires en Alberta, souffre d'un sous-financement chronique qui nuit à sa capacité d'offrir un continuum d'éducation équivalent à celui de la majorité anglophone.

[65] Au niveau de l'éducation primaire et secondaire, lorsqu'on examine le sous-financement structurel, l'accès des élèves francophones à des édifices équivalents à ceux de la majorité demeure un défi, même après trente ans de gestion scolaire. Bien qu'une vingtaine de nouvelles infrastructures aient été construites parmi les 45 écoles francophones, les besoins demeurent très grands.

[66] Il n'est pas rare que les écoles francophones en démarrage doivent recourir à des solutions créatives pour opérer avant d'obtenir des bâtiments équivalents à ceux de la majorité. Une grande partie des écoles francophones en Alberta ont débuté dans des bâtiments désuets de conseils scolaires anglophones, des portatives sans gymnase, ou encore des lieux improbables tels un centre communautaire d'une autre ville située à plus de 15 km, un foyer de personnes âgées, des espaces de la Légion canadienne ou un ancien couvent ayant également servi de centre de désintoxication.

[67] Bien qu'il y ait une vingtaine de bâtiments neufs, certains étaient déjà arrivés à pleine capacité quelques années après leur ouverture. Cela est dû au fait que les conseils scolaires n'avaient pas accès au dénombrement des ayants droit avant 2021. C'est le cas de l'école des

⁵³ Centre de leadership et d'évaluation. *Étude sur la fidélisation...*

⁵⁴ Centre de leadership et d'évaluation. *Étude sur la fidélisation...*

⁵⁵ Gouvernement de l'Alberta. 2020. *La rétention et la mobilité au secondaire francophone*.

⁵⁶ Julien Latraverse. « Rétention des élèves francophones : un sujet 'récurrent' dans le viseur du CSCN. » *Radio-Canada*, 7 mars 2024. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2054962/cscn-retention-fidelisation-eleves>

Hautes-Plaines à Airdrie, ouverte en 2015. Construite pour accueillir 400 élèves, l'école a atteint sa capacité maximale après seulement 5 ans. Plusieurs espaces qui n'étaient pas initialement prévus pour des salles de classe ont été convertis en salles de classe pour accommoder les inscriptions⁵⁷. En 2023, le gouvernement de l'Alberta a annoncé une deuxième école à Airdrie pour desservir les plus de 1 850 enfants admissibles à l'éducation francophone de la région⁵⁸.

[68] Par ailleurs, pour répondre au déficit actuel en infrastructures et accueillir les enfants admissibles à l'éducation francophone en Alberta, il est évident que les 45 écoles francophones existantes sont largement insuffisantes. Parmi les 75 055 enfants admissibles à l'éducation francophone, une proportion importante est en âge d'être scolarisée. Bien qu'il soit difficile de quantifier précisément le nombre d'écoles supplémentaires nécessaires, le déficit demeure considérable. Actuellement, le gouvernement de l'Alberta finance généralement deux nouveaux projets d'infrastructure francophone par budget annuel. À ce rythme, il faudrait de nombreuses années pour répondre adéquatement aux besoins en infrastructures et offrir à tous les enfants admissibles un accès équivalent à l'éducation en français.

[69] Pour se conformer à l'article 23 de la *Charte*, les conseils scolaires francophones doivent offrir une éducation francophone aux ayants droit « lorsque le nombre le justifie », et ce nombre « se situe entre la demande connue et le nombre total de personnes qui pourraient éventuellement se prévaloir du service »⁵⁹. Pour ce faire, le financement doit être suffisant pour offrir « une expérience éducative réellement équivalente à celle de la majorité, et ce, peu importe la taille de l'école ou du programme en question »⁶⁰.

[70] La Cour suprême du Canada a statué que l'égalité réelle peut exiger un traitement différencié pour les francophones afin de tenir compte de leur situation et de leurs besoins particuliers⁶¹. La Cour suprême a reconnu qu'une plus grande allocation de financement par élève sera normalement nécessaire parce que ces écoles ont tendance à être plus petites, moins nombreuses et plus éloignées les unes des autres⁶².

[71] Par exemple, en région rurale, les écoles ont souvent moins d'inscriptions, mais ont les mêmes frais d'exploitation. On peut constater ceci dans plusieurs écoles en Alberta, telles que l'école des Grands-Vents à Bellevue avec 27 élèves, l'école des Fondateurs à Camrose avec 13 élèves, l'école Sans-Frontières à Lloydminster avec 19 élèves et l'école Sainte-Catherine à Lac La Biche avec 30 élèves⁶³. En comparaison, les écoles anglophones et d'immersion française ont plus d'une centaine d'élèves inscrits.

⁵⁷ Scott Strasser. « Francophone school nearing student capacity. » *Airdrie City View*, 16 janvier 2020.

<https://www.airdriecityview.com/local-news/francophone-school-nearing-student-capacity-2019787>

⁵⁸ Emmanuel Prince-Thauvette. « Écoles francophones : construction de trois bâtiments et d'une école en Alberta. » *Radio-Canada*, 1^{er} mars 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1960043/nouvelle-ecole-franco-edmonton-airdrie-lethbridge>

⁵⁹ Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard, 2000 CSC 1. <https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/1762/index.do>

⁶⁰ Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique, 2020 CSC 13.

<https://decisions.scc-csc.ca/scc-csc/scc-csc/fr/item/18390/index.do>

⁶¹ Arsenault-Cameron c. Île-du-Prince Édouard, 2000 CSC 1.

⁶² Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique c. Colombie-Britannique, 2020 CSC 13.

⁶³ Gouvernement de l'Alberta. « 2023/2024 School Enrolment Data. » *Student population statistics*. <https://www.alberta.ca/student-population-statistics#jumplinks-2>

[72] Il en va de même pour les inscriptions au niveau du secondaire (7^e à 12^e année) qui représentent une plus petite proportion des inscriptions dans plusieurs écoles francophones offrant l'éducation primaire et secondaire dans un même bâtiment (M à 12^e année). Par exemple, ces inscriptions représentent 17% à l'école Saint-Christophe de Wainwright, 17% à l'école Boréale de Fort McMurray, 18% à l'école Nouvelle Frontière de Grande Prairie, 25% de l'école du Sommet de Saint-Paul, 25% à l'école Beausoleil d'Okotoks, 25% à l'école La Prairie de Red Deer et 27% à l'école Citadelle de Legal.

[73] Pourtant, pendant plusieurs années, les conseils scolaires francophones de l'Alberta ont reçu un pourcentage des fonds du PLOÉ inférieur à celui attribué aux conseils scolaires anglophones pour l'enseignement de la langue seconde.

[74] Entre 2013 et 2021, les fonds distribués via le PLOÉ représentaient 5 310 966\$ pour l'enseignement dans la langue de la minorité et 8 894 859\$ pour l'enseignement dans la langue de la langue seconde. Les conseils scolaires francophones ont mené de longues démarches afin que ces montants soient révisés pour tenir compte de leurs particularités et des coûts plus élevés associés à l'enseignement dans la langue de la minorité. À partir de 2021, les montants alloués pour l'enseignement dans la langue de la minorité sont passés à 7 902 133\$, tandis que ceux pour l'enseignement dans la langue seconde a été réduit à 7 902 124\$, établissant ainsi une distribution égale du financement. Bien que les conseils scolaires francophones plaident pour une répartition 60-40 en faveur de l'enseignement dans la langue de la minorité afin de répondre aux besoins spécifiques des communautés francophones en situation minoritaire, une autre solution pourrait consister à bonifier substantiellement l'enveloppe globale, permettant ainsi de mieux appuyer à la fois les conseils scolaires francophones et les programmes d'immersion française.

[75] Malgré que les conseils scolaires francophones de l'Alberta aient obtenu une plus grande part des fonds du PLOÉ pour compenser les coûts additionnels auxquels ils sont confrontés, ils doivent également composer avec les réalités d'un nouveau modèle de financement instauré par le gouvernement de l'Alberta en 2020. Ce modèle inclut le *Francophone Equivalency Grant*, conçu pour compenser les coûts supplémentaires associés à la prestation de services d'enseignement équivalents dans la langue de la minorité⁶⁴.

[76] Toutefois, malgré les nombreuses démarches menées par les conseils scolaires francophones auprès du gouvernement de l'Alberta, le montant octroyé pour atteindre l'équivalence réelle ne permet toujours pas aux conseils scolaires francophones d'offrir une éducation équivalente à celle offerte aux élèves anglophones et d'immersion française. Le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* souligne d'ailleurs la nécessité d'élaborer des plans capitaux pour combler les besoins d'infrastructure et de « revoir la formule de financement pour tenir compte des coûts additionnels associés à l'instruction en français »⁶⁵.

⁶⁴ Gouvernement de l'Alberta. 2024. *Funding manual for school authorities 2024/25 school year*, pages 90 et 124. <https://open.alberta.ca/dataset/8f3b4972-4c47-4009-a090-5b470e68d633/resource/a0ff4c6e-5f33-4293-a98d-3939eb9680b5/download/educ-funding-manual-2024-2025-school-year.pdf>

⁶⁵ ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 16.

[77] Paradoxalement, sans augmenter leurs inscriptions, les conseils scolaires francophones sont incapables de générer les fonds nécessaires pour offrir une éducation substantiellement équivalente.

[78] Au niveau de la petite enfance, on reconnaît dès 2004 qu'il y a « une gamme limitée de services, ceux-ci sont mal financés et leur avenir est loin d'être assuré⁶⁶ ». Une vingtaine d'années plus tard, l'accès à des services en petite enfance en français demeure encore largement insuffisant en Alberta.

[79] En Alberta, la maternelle n'est financée par le ministère de l'Éducation qu'à demi-temps. Par contre, les conseils scolaires francophones ont fait le choix d'offrir la maternelle à temps plein dans leurs écoles, compte tenu de l'importance d'initier les enfants à la langue et à la culture francophone le plus tôt possible. Les recherches démontrent que plusieurs enfants entamant la maternelle ont besoin d'appuis supplémentaires, notamment en francisation, une réalité accentuée chez les enfants issus des familles interlinguistiques⁶⁷.

[80] Les fonds du PLOÉ permettent aux conseils scolaires francophones de financer la maternelle à plein temps, favorisant ainsi la francisation des enfants tout en constituant une stratégie de recrutement. Par contre, en utilisant ces fonds du PLOÉ pour financer des maternelles à temps plein, cela réduit les fonds disponibles pour financer d'autres priorités, dont la construction identitaire et la participation à des activités socioculturelles.

[81] En plus de devoir assumer les coûts associés aux ressources humaines, les conseils scolaires francophones n'ont pas encore réussi à faire reconnaître par la province le taux d'occupation des espaces nécessaire à ce programme essentiel à la francisation des élèves, au recrutement de ces derniers ainsi que les défis de logistique que causerait une maternelle à demi temps en raison du manque d'écoles de proximité.

[82] En fait, lorsqu'il s'agit de déterminer le montant de la subvention de fonctionnement et d'entretien d'une école, qui est basé sur le taux d'occupation d'une installation, les enfants de maternelle comptent pour 0,5 ETP, au lieu de 1,0 ETP. Ce calcul désavantage les écoles francophones puisqu'elles consacrent proportionnellement plus d'espace en classe aux programmes de maternelle que leurs homologues anglophones et d'immersion en raison de leur mandat constitutionnel unique.

[83] Ce mode de calcul abaisse artificiellement le taux d'occupation des écoles francophones, entraînant une diminution du financement alloué pour le fonctionnement et l'entretien de leurs installations. De plus, toute subvention reposant sur le taux d'occupation ou d'utilisation comme critère d'attribution des fonds, comme les demandes de projets d'immobilisations ou de salles de classe modulaires, nuit à la capacité d'une école francophone d'obtenir un financement suffisant,

⁶⁶ Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. 2004. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone : entre judiciarisation et compromis politique. » *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 35, n. 2, p. 155-172. <https://doi.org/10.7202/010647ar>

⁶⁷ Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault. « Vers l'institutionnalisation des services à la petite enfance francophone... »; Mireille Vézina et René Houle. « La transmission de la langue au sein des familles exogames et endogames... »

car la méthode utilisée par la province pour calculer l'occupation ne reflète pas l'utilisation réelle de l'espace dans la plupart des écoles francophones.

[84] Les services de garde, incluant les prématernelles, sont largement insuffisants dans plusieurs régions de l'Alberta. Une étude commandée en 2023 par la FPFA et le Conseil de développement économique de l'Alberta (désormais Parallèle Alberta) 2023 démontre qu'il y a des déserts de garderies francophones dans certains quartiers des grandes villes, soit à Edmonton et Calgary, dans plusieurs villes de moyenne taille, comme Fort McMurray et Red Deer, et particulièrement dans les régions entourant Edmonton et Calgary, soit Airdrie, Beaumont, Cochrane, Fort Saskatchewan, Leduc, Okotoks, Spruce Grove et Stony Plain⁶⁸. D'ailleurs, bon nombre de villes n'ont tout simplement aucune place francophone en garderie.

[85] D'ailleurs, le taux de couverture des services de garde francophone est nettement inférieur aux taux de couverture pour l'ensemble de la province et pour un bon nombre de régions, il est de 0%⁶⁹. Voici quelques exemples qui illustrent cette observation, en date de février 2023 et selon les données du recensement de 2021. À Calgary, le taux de couverture pour les services de garde francophones est de 19%, tandis qu'il est de 32% pour l'ensemble des services de garde de la ville. À Edmonton, le taux de couverture pour les services de garde francophones est de 14%, tandis qu'il est de 35% pour l'ensemble des services de garde de la ville. Quant à Beaumont, Cochrane, Fort Saskatchewan, Leduc, Okotoks, Spruce Grove et Stony Plain, ces régions ont toutes un taux de couverture entre 21 et 39%, mais aucune place n'est francophone. Ces taux de couverture pour les services de garde francophones sont bien en-deçà du taux de couverture de 33% considéré comme étant adéquat par le gouvernement de l'Alberta⁷⁰.

[86] Après la publication de cette étude, les données du recensement de 2021 de Statistique Canada sur les enfants admissibles à l'éducation francophone en vertu de l'article 23 de la *Charte* ont été rendues publiques. Ces données ont non seulement confirmé les besoins importants identifiés dans l'étude, mais elles ont également révélé un potentiel encore plus vaste. Les données viennent accentuer drastiquement les déserts identifiés à plusieurs endroits, en triplant ou même quadruplant le nombre d'enfants francophones potentiels⁷¹.

[87] Le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* identifie également le besoin de mesures pour « améliorer l'accès aux services de garde en français pour les enfants d'expression française grâce à des initiatives qui favorisent l'accessibilité, la qualité, la sécurité, l'inclusion et le choix des parents » et « développer un plan d'action spécifique à la francophonie afin qu'une part équitable du financement en services de garde soit destiné aux francophones à l'échelle provinciale »⁷². On fait référence ici au financement transféré dans le cadre de *l'Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, 2021 à 2025*, puisque cet accord comprend plusieurs références aux besoins des communautés de langues

⁶⁸ Learn Square Inc. *Analyse démographique et déserts de garderie...*

⁶⁹ Alberta Purchasing Connection. *Child Care Space Creation Grant*. « Appendix 3 : Community Child Care Coverage in Alberta. » 6 Février 2023.

⁷⁰ Alberta Purchasing Connection. *Child Care Space Creation Grant*. « Appendix 3... »

⁷¹ Statistique Canada. *Profil du recensement, Recensement de 2021*.

⁷² ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 18.

officielles.⁷³ L'ACFA et la PFFA ont d'ailleurs écrit un mémoire détaillant leur vision et proposant neuf recommandations pour garantir une distribution des fonds qui répondrait aux besoins de la francophonie albertaine⁷⁴.

[88] Au niveau des institutions postsecondaires, un rapport rédigé en 2021 par la firme Sociopol pour le compte du ministère du Patrimoine canadien a mis en lumière plusieurs réalités spécifiques aux institutions postsecondaires opérant dans les CFSM et qui engendrent des coûts supplémentaires comparativement aux institutions de la majorité anglophone⁷⁵.

[89] Dans le cas d'institutions postsecondaires francophones qui opèrent au sein d'établissements anglophones, comme c'est le cas du Campus Saint-Jean au sein de l'Université de l'Alberta, ces institutions font face à des dépenses supplémentaires pour offrir un environnement complètement francophone aux étudiants et étudiantes. Comme l'explique le rapport, « les défis financiers de ces unités universitaires sont décuplés du fait qu'elles investissent dans le développement de ressources, de services et d'expériences étudiantes en français, alors que leur modèle financier leur reconnaît essentiellement un fonctionnement facultaire standard⁷⁶. »

[90] Ces institutions assument des coûts supplémentaires pour les catégories de dépenses suivantes : « (1) personnel bilingue ou francophone pour la gestion, l'administration, les services techniques, la santé mentale et l'entretien, (2) des services de traduction et de révision en français, (3) des programmes et des cours offerts dans les deux langues, (4) des lieux de rassemblement francophones, (5) des impressions dans les deux langues, (6) des licences et des logiciels en français avec des coûts plus élevés, (7) du développement et des achats de ressources pédagogiques en français avec des coûts plus élevés, (8) des livres en français avec des coûts plus élevés, (8) des parcours de formation adaptés et (9) des outils et des stratégies d'évaluation des compétences linguistiques⁷⁷. »

[91] Des rapports notent également que ces dépenses supplémentaires « ne sont pas nécessairement prises en comptes dans le financement par le gouvernement fédéral ou par les gouvernements provinciaux⁷⁸. »

⁷³ Accord entre le Canada et l'Alberta sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2025.

<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/alberta-2021.html>

⁷⁴ ACFA et PFFA. 2023. *Des services de garde qui tiennent compte des besoins de la francophonie albertaine*.

https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/07/20230418_Memoire_Entente-garderies-federal-provincial_FPFA-ACFA_FR.pdf

⁷⁵ Sociopol. 2021. *Études postsecondaires dans la langue de la minorité. Portrait et analyse des enjeux*.

<https://icrml.ca/fr/recherches-et-publications/references/download/218/83831/47?method=view>

⁷⁶ ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 93.; Sociopol. *Études postsecondaires dans la langue de la minorité*, page 58.

⁷⁷ Sociopol. 2021. *Études postsecondaires dans la langue de la minorité*, page 57.

⁷⁸ Diaz Pinsent Mercier Research Inc. 2022. *Initiative de recherche au sein des communautés francophones en situation minoritaire pour une pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans les différents secteurs de l'économie canadienne. Le marché du travail des CFSM – Volume II*. https://fcfa.ca/wp-content/uploads/2022/09/Projet-IMT-CFSM-2022-Rapport-final-Volume-II_20mai2022.pdf;

Sociopol. 2021. *Études postsecondaires dans la langue de la minorité*.

[92] Des entretiens réalisés en 2018 avec les doyens du Campus Saint-Jean des 40 dernières années expliquent la réalité propre au Campus Saint-Jean. Même si l'institution postsecondaire est reconnue officiellement, elle ne reçoit pas « le même soutien, surtout financier⁷⁹. » En fait, les doyens racontent que dès ses débuts comme faculté de l'Université de l'Alberta, l'institution a été confrontée à des défis financiers qui se sont perpétués au fil des ans. Les doyens évoquent la résistance de l'Université de l'Alberta à offrir un financement adéquat, les coupes budgétaires imposées par le gouvernement provincial et l'Université qui ont eu des répercussions directes sur le Campus Saint-Jean. À certaines périodes, l'administration a même envisagé de fermer la Faculté Saint-Jean pour faire des économies⁸⁰. Les doyens ont dû faire appel au gouvernement fédéral à plusieurs reprises afin d'obtenir du financement, notamment en infrastructure, pour améliorer et agrandir l'édifice afin d'accueillir un plus grand nombre d'étudiants et de programmes⁸¹.

[93] En 2020, dans un contexte de compressions budgétaires dans le milieu de l'éducation supérieure en Alberta et de restructuration de l'Université de l'Alberta, l'ACFA a appris que le Campus Saint-Jean allait possiblement devoir procéder à des coupes importantes au niveau de son offre de cours. L'Université de l'Alberta envisageait aussi de « déménager le Campus Saint-Jean au campus principal en raison des coûts d'entretien des installations existantes »⁸².

[94] C'est dans ce contexte que l'ACFA a lancé, le 17 août 2020, un recours judiciaire contre le gouvernement de l'Alberta et l'Université de l'Alberta concernant le financement accordé au Campus Saint-Jean. En 2021, les quatre conseils scolaires francophones sont devenus codemandeurs dans le recours judiciaire par souci d'offrir « une éducation réellement équivalente à celle de la majorité anglophone, notamment en formant les enseignants et le personnel éducatif⁸³. » Le recours est toujours actif à ce jour.

[95] Par ailleurs, le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* inclut une action spécifique au Campus Saint-Jean : « Prévoir un financement équivalent pour le Campus Saint-Jean et reflétant la démographie croissante de la francophonie albertaine, notamment pour augmenter le nombre d'étudiants et d'étudiantes et répondre aux besoins du marché du travail en Alberta »⁸⁴.

Pénurie de main-d'œuvre

[96] Comme nous l'avons mentionné plus haut, pour garantir un continuum d'éducation solide, les CFMS nécessitent une main-d'œuvre capable de parler en français. Toutefois, ces communautés font face à d'importantes pénuries de main-d'œuvre, attribuables à plusieurs facteurs : (1) le vieillissement de la population francophone⁸⁵, (2) le départ de plusieurs jeunes de

⁷⁹ Samira El Atia. « États de lieux et enjeux de l'intégration depuis 40 ans », p. 5.

⁸⁰ Samira El Atia. « États de lieux et enjeux de l'intégration depuis 40 ans », p. 14.

⁸¹ Samira El Atia. « États de lieux et enjeux de l'intégration depuis 40 ans ».

⁸² « Sauvons Saint-Jean ». <https://sauvonssaintjean.ca/situation-actuelle/>

⁸³ « Sauvons Saint-Jean ». <https://sauvonssaintjean.ca/situation-actuelle/>

⁸⁴ ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 17.

⁸⁵ Diaz Pinsent Mercier Research Inc. « Initiative de recherche au sein des communautés francophones en situation minoritaire... »

l'Alberta pour s'installer ailleurs au pays et (3) des enjeux au niveau du recrutement, de la rétention et de l'intégration de la main-d'œuvre.

[97] Premièrement, en ce qui concerne le vieillissement de la population, il est établi que la population francophone « vieillit plus rapidement que la population anglophone du Canada » ; les personnes âgées représentent 41,5% des francophones hors Québec et résident davantage en région rurale⁸⁶. Ce vieillissement de la population entraîne aussi une augmentation du nombre de travailleurs et travailleuses prenant leur retraite⁸⁷. Pour l'Alberta, en examinant les chiffres du recensement de 2021 dans toutes les régions de la province où l'on retrouve des CFSM bien établies, on remarque qu'à l'exception de Brooks et Cold Lake, l'âge médian des francophones est supérieur à celui de la population générale. Dans plusieurs de ces régions, cet écart varie entre 7 et 10 ans, atteignant même 22 ans dans la région de Lac La Biche et Plamondon⁸⁸.

[98] Deuxièmement, l'Alberta fait face à un exode de jeunes âgés de 15 à 29 ans depuis 2016, selon une étude de la Canada West Foundation⁸⁹. Plus particulièrement, pour les jeunes francophones de l'Alberta, des entrevues révèlent qu'un « manque d'occasions professionnelles et postsecondaires » en français dans plusieurs secteurs d'emploi est un des facteurs qui motivent leurs décisions de quitter la province⁹⁰.

[99] Troisièmement, une étude commandée par l'ACUFC, la FCFA et le Réseau de développement économique et d'employabilité (« RDÉE Canada ») sur la pénurie de main-d'œuvre a examiné les enjeux dans plusieurs secteurs d'emploi, dont l'éducation primaire et secondaire ainsi que l'éducation de la petite enfance⁹¹.

[100] Au niveau de l'éducation primaire et secondaire, le rapport souligne que la pénurie d'enseignants d'expression française en milieu minoritaire au Canada est provoquée par des « défis liés au recrutement, à la mobilité et au maintien en poste »⁹². Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement du Canada ait investi 31,3 millions de dollars dans le *Plan d'action sur les langues officielles 2018-2023* pour soutenir des initiatives de recrutement et de rétention de personnel enseignant dans la langue de la minorité⁹³, et ait choisi de poursuivre des stratégies

⁸⁶Mwali Muray et al. 2022. « L'accès aux soins de santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) au Canada : une recension des écrits. » *Minorités linguistiques et société/Linguistic Minorities and Society* 19 : 62-94. <https://doi.org/10.7202/1094398ar>

⁸⁷ Diaz Pinsent Mercier Research Inc. « Initiative de recherche au sein des communautés francophones en situation minoritaire... »

⁸⁸ Sociopol. *Portrait démographique...*

⁸⁹ Canada West Foundation. 2022. *Work to Live: Alberta youth mobility*. https://cwf.ca/wp-content/uploads/2022/03/CWF_WorktoLive_Report_MAR2022-1.pdf

⁹⁰ Chloé Liberge. « Les jeunes francophones quittent eux aussi l'Alberta. » *Le Franco*, 28 avril 2022.

<https://lefranco.ab.ca/provincial/2022/04/28/jeunes-francophones-quittent-alberta-etudes-ne-fait-plus-rever-travail/> ; Radio-Canada. « L'Alberta a du mal à retenir ses jeunes. » <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/la-croisee/segments/entrevue/381288/migration-interprovinciale-jeunesse-economie-politique>

⁹¹ Diaz Pinsent Mercier Research Inc. « Initiative de recherche au sein des communautés francophones en situation minoritaire.... »

⁹² Diaz Pinsent Mercier Research Inc. « Initiative de recherche au sein des communautés francophones en situation minoritaire.... »

⁹³ Gouvernement du Canada. 2018. *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html#a11d>

avec un investissement de 15,2 millions de dollars dans le *Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028*⁹⁴. Grâce à ces fonds, la FCSFA a mené des campagnes de recrutement, notamment Enseigner en Alberta, incluant de l'affichage dans d'autres provinces et sur les médias sociaux⁹⁵.

[101] Au niveau de l'éducation de la petite enfance, les enjeux sont « la pénurie de personnel qualifié, l'absence de programmes de formation initiale dans certaines régions, le manque d'occasion de formation continue pour le personnel déjà en place et des barrières à la rétention (y compris sur le plan des conditions de travail comme les salaires et les avantages sociaux) »⁹⁶. Tout comme pour le recrutement et la rétention du personnel enseignant au primaire et secondaire, le gouvernement du Canada a choisi d'investir 20 millions de dollars dans le *Plan d'action sur les langues officielles 2018-2023* pour le perfectionnement et l'appui à ouvrir des services de garde⁹⁷, et 14,2 millions de dollars dans le *Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028* pour le « renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs en petite enfance »⁹⁸.

[102] Il y a des solutions pour améliorer l'accès à cette main-d'œuvre qui passent entre autres par l'offre de programmes postsecondaires en français et l'intégration réussie d'une main-d'œuvre qualifiée en provenance de l'étranger. Toutefois, plusieurs enjeux pour la réalisation de ces deux solutions contribuent à perpétuer la pénurie de main-d'œuvre en Alberta.

[103] Au niveau de l'offre de programmes postsecondaires en français, le rapport des États généraux a démontré que « les provinces de l'Ouest sont les plus défavorisées » en ce qui a trait à l'offre de programmes en français. On y retrouve 18,8% de la population francophone, mais seulement 7,9% des programmes universitaires francophones en situation minoritaire sont offerts dans cette région⁹⁹.

[104] En ce qui concerne l'Alberta précisément, l'ACFA a effectué un recensement des cours et programmes offerts en français en Alberta. Le Campus Saint-Jean offre des programmes collégiaux en petite enfance, administration des affaires et soins de santé, des baccalauréats en éducation, arts, sciences, administration des affaires et sciences infirmières, et des études supérieures (maîtrise et doctorat)¹⁰⁰. La University of Calgary offre la certification de common law en français et un programme d'instruction en français avec plusieurs cours et stages offerts en

⁹⁴ Gouvernement du Canada. 2023. *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2023-2028.html>

⁹⁵ <https://enseignerenalberta.com/>

⁹⁶ Diaz Pinsent Mercier Research Inc. « Initiative de recherche au sein des communautés francophones en situation minoritaire.... »

⁹⁷ Gouvernement du Canada. 2018. *Plan d'action pour les langues officielles – 2018-2023 : Investir dans notre avenir*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2018-2023.html#a11d>

⁹⁸ Gouvernement du Canada. 2023. *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028 : Protection-promotion-collaboration*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/plan-action-langues-officielles/2023-2028.html>

⁹⁹ ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 29.

¹⁰⁰ Université de l'Alberta. « Programmes ». <https://www.ualberta.ca/fr/campus-saint-jean/programmes/index.html>

français¹⁰¹. D'autres universités et collèges de la province offrent quelques cours en français pour divers programmes et des baccalauréats avec des majeurs ou mineurs en français (ex. University of Lethbridge, Athabasca University, Mount Royal University, Red Deer Polytechnic, Northwestern Polytechnic, MacEwan University).

[105] Le manque de variété de programmes en français est une réalité qui a été mise en lumière lors de la journée de réflexion communautaire organisée par l'ACFA le 20 avril 2024, dans le cadre du 2^e Sommet sur l'éducation postsecondaire en français en Alberta. Les participants et participantes ont identifié plusieurs domaines nécessitant le développement de programmes afin de former une main-d'œuvre francophone pour répondre aux besoins : (1) métiers, (2) informatique et nouvelles technologies, (3) carrières périphériques en éducation, (4) droit et carrières périphériques, (5) communications, comptabilité et ressources humaines, (6) énergie et environnement, (7) gestion culturelle/communautaire, (8) santé, (9) services sociaux et (10) sécurité publique (ex. correctionnels, policiers, frontaliers)¹⁰².

[106] Par conséquent, le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* contient des actions visant à aligner les « programmes postsecondaires sur l'emploi et répondre aux besoins des Albertains et Albertaines d'expression française en matière de développement des compétences pour faciliter leur transition vers le marché du travail » et « développer de nouveaux programmes postsecondaires tel que spécifié dans le rapport du 2^e Sommet sur l'éducation postsecondaire de langue française en Alberta »¹⁰³.

[107] En ce qui concerne l'intégration d'une main-d'œuvre qualifiée, il existe plusieurs enjeux quant à la reconnaissance des diplômes dans divers domaines réglementés, comme l'éducation¹⁰⁴. Cette situation pousse plusieurs immigrants et immigrantes à poursuivre des études postsecondaires pour des mises à niveau. C'est d'ailleurs le cas de plusieurs étudiants et étudiantes au Campus Saint-Jean en Alberta. Des recherches menées en Alberta par Alice Prophète démontrent qu'une importante proportion des étudiants et étudiantes postsecondaires dans les programmes d'éducation au Campus Saint-Jean sont issus de l'immigration, surtout en provenance d'Afrique¹⁰⁵. Ces étudiants et étudiantes possèdent, dans la plupart des cas, des expériences de travail dans le domaine de l'éducation dans leur pays d'origine¹⁰⁶.

[108] Malgré les mises à niveau acquises lors de leurs études postsecondaires, les immigrants et immigrantes rencontrent des défis lors de leur intégration au marché du travail. Plusieurs sont confrontés à des « difficultés liées à leurs cultures éducatives et linguistiques d'origine, comme

¹⁰¹ University of Calgary. « FLIP – French Language Instruction Program ». <https://arts.ucalgary.ca/languages-linguistics-literatures-cultures/french-centre/french-language-instruction> ; University of Calgary. « Certification in common law in French ». <https://law.ucalgary.ca/future-students/our-jd-programs/french-certificate>

¹⁰² ACFA. 2024. *Rapport du 2^e Sommet sur l'éducation postsecondaire de langue française en Alberta*. https://acfa.ab.ca/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-2e-sommet-sur-leducation-postsecondaire_vf-2.pdf

¹⁰³ ACFA. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 16.

¹⁰⁴ Marine Ernoult. « Pénurie de main-d'œuvre francophone et immigration : les deux faces d'une même pièce. » *Francopresse*, 17 août 2021. <https://francopresse.ca/economie-et-finances/2021/08/17/penurie-de-main-doeuvre-francophone-et-immigration-les-deux-faces-dune-meme-piece/>

¹⁰⁵ Alice Prophète. 2023. « Marginalisation des cultures éducatives des francophones Autres en contexte francophone minoritaire. » *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, 35 (1-2), 208-243. <https://doi.org/10.7202/1107482ar>

¹⁰⁶ Alice Prophète. « Marginalisation des cultures éducatives... »

leurs manières de s'exprimer en français, en grande partie non partagées par la communauté éducative du milieu d'accueil¹⁰⁷. » Le système éducatif francophone aurait besoin de renforcer ses stratégies d'accompagnement et d'inclusion pour favoriser une meilleure intégration du personnel enseignant en provenance de l'étranger.

Recommandations

1. Inclure des questions sur la langue de scolarité dans le formulaire court du prochain recensement en 2026 de Statistique Canada pour assurer que le gouvernement continue à recueillir des données probantes sur le dénombrement des ayants droit et respecte son nouvel engagement inscrit dans la *Loi sur les langues officielles*.

[109] La *Loi sur les langues officielles* modernisée en 2023 comprend un engagement en ce qui a trait à l'estimation des ayants droit de l'Article 23 de la Charte : « Le gouvernement fédéral estime périodiquement, à l'aide des outils nécessaires, le nombre d'enfants dont les parents ont, en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, le droit de faire instruire dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province ou d'un territoire, y compris le droit de les faire instruire dans les établissements d'enseignement de la minorité¹⁰⁸. »

[110] De 2017 à 2020, l'ACFA et la FCSFA ont effectué du démarchage auprès de Statistique Canada et d'autres instances gouvernementales pour assurer que le recensement de 2021 contienne des questions sur le dénombrement d'ayants droit, en plus de publier des mémoires sur cette question.

[111] Dans leurs mémoires, l'ACFA et la FCSFA ont notamment fait valoir que « le recensement obligatoire est la meilleure source possible pour obtenir de telles données et que les questions portant sur les langues officielles devraient figurer au questionnaire abrégé [ou court] de recensement, dont les résultats sont disponibles pour 100 % de la population, car ces questions sont reprises dans le questionnaire détaillé [ou long] »¹⁰⁹.

[112] D'ailleurs, le Comité permanent sur les langues officielles avait fait une étude sur la question en 2017 et ses recommandations se sont appuyées sur le premier mémoire de l'ACFA et de la FCSFA. Dans son étude, le Comité avait recommandé « [q]ue le gouvernement du Canada mandate Statistique Canada d'ajouter obligatoirement au Recensement de 2021 des questions permettant de dénombrer tous les ayants droit au sens des alinéas 23 (1) a) et b) et du paragraphe 23 (2) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, dans son interprétation la plus généreuse »¹¹⁰.

¹⁰⁷ Alice Prophète. 2022. « L'identité professionnelle des immigrants francophones en contexte francophone minoritaire : une reconstruction de soi. » *Éducation et francophonie*, 50 (3). <https://doi.org/10.7202/1091116ar>

¹⁰⁸ Gouvernement du Canada. *Loi visant l'égalité réelle entre les langues officielles du Canada* (L.C. 2023, ch. 15).

¹⁰⁹ ACFA et Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta. 2017. « Modifications nécessaires au recensement canadien, à compter de 2021, pour qu'il permette (1) la pleine mise en œuvre de l'éducation en langue minoritaire garantie par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que (2) la pleine mise en œuvre des articles 16, 16.1, 19 et 20 de la Charte et des parties III, IV et VII de la Loi sur les langues officielles. »

¹¹⁰ Comité permanent des langues officielles. 2017. « Le dénombrement des ayants droit en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés : pour un recensement au service de la Charte. »

<https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/LANG/Reports/RP8906930/langrp05/langrp05-f.pdf>

[113] Grâce à l'ajout de questions dans le formulaire court du recensement de 2021, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et les CLOSM ont pu constater que les données probantes qui étaient accessibles avant 2021 ne permettaient pas de prendre en compte l'ampleur du nombre d'enfants de 0 à 18 ans admissibles à l'éducation francophone en situation minoritaire.

[114] Prenons, par exemple, une étude menée par Rodrigue Landry en 2014, basée sur les données de recensement de 2006. Cette étude a démontré qu'en Alberta, parmi les enfants inscrits dans le système éducatif francophone, environ 16% fréquentaient une garderie en milieu familial, 27% étaient inscrits dans une garderie publique ou privée, 28% étaient au primaire et 12% au secondaire¹¹¹. Ces chiffres sont plus élevés que lorsqu'on examine les données sur les enfants d'ayants droit en 2021, alors que seulement 13% fréquentent des écoles francophones. Il convient de noter que l'Alberta affiche la plus faible proportion d'élèves inscrits dans les écoles francophones au Canada¹¹².

[115] Ces chiffres ont provoqué une onde de choc dans nos communautés francophones en Alberta, puisqu'ils nous ont permis d'avoir accès à des données complètes, démontrant l'assimilation des francophones et le manque criant d'infrastructure ainsi que de programmes scolaires, de la petite enfance au postsecondaire, pour accueillir tous les enfants admissibles en Alberta.

[116] Ainsi, il est essentiel de continuer à avoir accès à des données à jour, puisque le nombre d'enfants admissibles est sans cesse en changement. En cinq ans, il y aura eu plusieurs nouvelles naissances, ce qui signifie que si le gouvernement fédéral n'obtient pas de nouvelles données en 2026, les données disponibles pour la petite enfance (0 à 5 ans) seront incomplètes. En fait, nous n'aurons plus accès à des données probantes pour l'ensemble du continuum d'éducation.

[117] Selon la FCSFA, l'ACFA et la FPFA il est impératif que le gouvernement fédéral continue d'inscrire des questions sur le dénombrement des ayants droit dans le recensement. Nous recommandons que Statistique Canada reprenne les questions 12 à 17 sur la langue de scolarité du formulaire court de 2021 pour les inclure dans le formulaire court du recensement de 2026, ainsi que dans ceux qui suivront.

2. Procéder à l'examen des formules utilisées par Patrimoine canadien pour la distribution du financement aux provinces dans le cadre du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* afin que les fonds alloués reflètent les changements démographiques des francophones au Canada et des réalités particulières des écoles francophones.

[118] Tel qu'expliqué dans la présentation du portrait démographique ci-dessus, l'Alberta connaît une importante augmentation de sa population d'expression française depuis au moins 30 ans. Des projections linguistiques de Statistique Canada, publiées en 2017, prévoient d'ailleurs que l'Alberta sera la province qui va connaître la plus forte croissance de sa population

¹¹¹ Rodrigue Landry. « De la garderie aux études postsecondaires... »

¹¹² Lounan Charpentier. « L'Alberta a la plus faible proportion d'enfants inscrits dans les écoles francophones. »

francophone hors Québec d'ici 2036¹¹³. Cette augmentation engendre une demande croissante de services en français, ce qui génère une pression considérable sur le système éducatif francophone en Alberta. Ces défis sont exacerbés par l'inflation, ce qui oblige les conseils scolaires et les organismes francophones à faire plus avec moins.

[119] La FCSFA, l'ACFA et la FPFA estiment que cette problématique ne pourra être résolue par le gouvernement fédéral tant que les financements accordés ne tiendront pas compte des changements démographiques.

[120] En fait, une analyse des financements octroyés par l'entremise du PLOÉ par Patrimoine canadien entre 2018-2023 révèle des iniquités entre les provinces. En termes de montant total, illustrés dans le tableau #1, l'Alberta est la 4^e province qui reçoit le plus de financement.

Tableau # 1 – Financements des communautés francophones en situation minoritaire de chaque province pour le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*– 2019-2023¹¹⁴ – en termes de montant \$ global

Classement	Province	Langue de la minorité	Langue seconde	Montant total annuel
1	Ontario	54 992 678\$	24 090 634\$	79 083 312\$
2	Nouveau-Brunswick	16 659 358\$	5 043 334\$	21 702 692\$
3	Colombie-Britannique	6 036 572\$	10 067 846\$	16 104 418\$
4	Alberta	5 319 966\$	8 894 859\$	14 205 825\$
5	Manitoba	6 774 749\$	5 540 451\$	12 315 200\$
6	Nouvelle-Écosse	3 896 725\$	3 761 355\$	7 658 080\$
7	Saskatchewan	2 693 018\$	4 039 526\$	6 732 644\$
8	Terre-Neuve-et-Labrador	1 301 551\$	2 639 295\$	3 940 846\$
9	Île-du-Prince-Édouard	1 545 732\$	1 076 602\$	2 622 334\$

[121] Toutefois, lorsqu'on analyse ces montants en fonction du poids démographique de la population francophone, on remarque que l'Alberta se classe au 9^e rang en termes de financement pour l'éducation dans la langue de la minorité avec un montant de 60,45\$ per capita, bien en deçà du montant moyen de 153,13\$. En ce qui concerne les montants de financement pour l'éducation en langue seconde, l'Alberta se classe au 6^e rang avec un montant de 34,02\$, mais elle demeure en dessous de la moyenne de 46,27\$.

Tableau # 2 – Financements des communautés francophones en situation minoritaire de chaque province pour le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*– 2019-2023 – en termes de montant \$ per capita

¹¹³ Statistique Canada. 2017. « Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036. »

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-657-x/2017001/chap3-fra.htm>

¹¹⁴ Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et Gouvernement du Canada. « Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2019-2020 à 2022-2023 entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires. »

https://cmec.ca/docs/programInitiatives/olp/protocol/Protocol_2019-2023-FR.pdf

Classement	Province	Montant Langue de la minorité	Per capita – Langue maternelle (2021)	Montant Langue seconde	Per capita – Connaissance du français (2021)
1	Terre-Neuve- et-Labrador	1 301 551\$	3 365 – 386,79\$	2 639 295\$	26 075 – 101,22\$
2	Île-du-Prince- Édouard	1 545 732\$	5 626 – 274,75\$	1 076 602\$	19 520 – 55,15\$
3	Saskatchewan	2 693 018\$	16 855 – 159,78\$	4 039 526\$	52 420 – 77,06\$
4	Manitoba	6 774 749\$	46 355 – 146,15\$	5 540 451\$	112 115 – 49,42\$
5	Nouvelle- Écosse	3 896 725\$	34 670 – 112,39\$	3 761 355\$	99 545 – 37,79\$
6	Ontario	54 992 678\$	591 860 – 92,92\$	24 090 634\$	1 558 675 – 15,46\$
7	Colombie- Britannique	6 036 572\$	80 095 – 75,37\$	10 067 846\$	328 650 – 30,63\$
8	Nouveau- Brunswick	16 659 358\$	239 375 – 69,60\$	5 043 334\$	320 295 – 15,75\$
9	Alberta	5 319 966\$	88 005 – 60,45\$	8 894 859\$	261 435 – 34,02\$

[122] Pour la FCSFA, l'ACFA et la FPFA, il est crucial de prendre en compte les réalités historiques de la francophonie. Cependant, les soldes migratoires interprovinciaux et l'immigration, qui s'accroissent dans certaines provinces comme l'Alberta, ont modifié la composition des communautés francophones en situation minoritaire au pays.

[123] La communauté francophone en situation minoritaire de l'Alberta ne semble pas recevoir sa juste part des financements, ce qui va à l'encontre des principes d'équité prônés par le gouvernement fédéral et ne constitue pas une mesure positive en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. De plus, cela accentue les problèmes de sous-financement chronique comparativement à d'autres provinces; nous devons clairement en faire plus, avec moins.

[124] La FCSFA, l'ACFA et la FPFA recommandent que le gouvernement fédéral examine les formules de financement utilisées par Patrimoine canadien pour la distribution de ses enveloppes des *Programmes d'appui en langues officielles*, incluant le PLOÉ. Présentement, il y a d'énormes iniquités entre les provinces et le financement ne reflète pas les changements démographiques qui s'opèrent depuis de nombreuses années.

[125] Compte tenu des nombreux besoins spécifiques des écoles francophones qui engendrent un sous-financement chronique, tels qu'exprimés plus haut, la FCSFA, l'ACFA et la FPFA recommande aussi que les fonds du PLOÉ pour l'éducation dans la langue de la minorité soient augmentés pour prendre en compte le caractère unique des écoles francophones.

3. Réviser les mécanismes de distribution des fonds destinés aux espaces communautaires de Patrimoine canadien afin d'alléger les processus administratifs pour les écoles francophones, d'étendre l'éligibilité de ces fonds aux projets de modernisation et d'agrandissement des infrastructures existantes, et prévoir une

augmentation de ces fonds pour refléter la demande grandissante d'infrastructures équivalentes.

[126] Présentement, plusieurs services de garde sont intégrés dans les écoles francophones¹¹⁵. Cette réalité s'explique par le fait que Patrimoine canadien offre un financement en infrastructure pour des espaces communautaires lors de la construction d'écoles francophones. Par exemple, ce financement permet d'avoir, à même le bâtiment, un endroit pour des services de garde gérés par le conseil scolaire ou des organismes communautaires. Ces espaces permettent d'assurer une meilleure transition entre la petite enfance et l'école primaire. De plus, pour plusieurs communautés francophones en région rurale, l'école est le seul endroit où il y a des services en français., Cela permet de regrouper sous un même toit tous les services en français et d'offrir des locaux « abordables¹¹⁶ » aux organismes communautaires.

[127] Toutefois, plusieurs enjeux subsistent quant aux mécanismes de distribution des fonds. Premièrement, le financement provenant du Fonds des espaces communautaires nécessite une demande soumise par le ministère de l'Éducation, avec l'appui des conseils scolaires francophones, lors du processus de construction de nouvelles infrastructures scolaires. Ce processus est particulièrement long : il peut s'écouler un délai important avant la confirmation de la demande et avant que les fonds soient effectivement déboursés. De plus, bien que ce ne soit pas directement le conseil scolaire qui prépare la demande, celui-ci doit tout de même mobiliser des ressources humaines limitées pour appuyer le ministère, ce qui alourdit sa charge de travail. Cette lourdeur administrative au niveau fédéral est problématique, surtout lorsque les échéanciers provinciaux pour la construction de nouvelles infrastructures scolaires sont plus rapides. En règle générale, le développement des plans d'architecte débute rapidement après l'annonce provinciale et prend un certain temps avant d'être complété. Pour résoudre ces enjeux, il serait nécessaire que les gouvernements fédéral et provincial coordonnent leurs annonces de financement dans des délais raisonnables afin de permettre une planification efficace et harmonisée.

[128] Lorsque les conseils scolaires commencent à travailler avec des architectes sur la conception de nouveaux bâtiments scolaires, ils n'ont pas encore reçu de confirmation de Patrimoine canadien concernant les fonds pour les espaces communautaires. Par le passé, des problèmes ont surgi lors de la construction de nouveaux bâtiments, car les architectes provinciaux refusaient d'inclure des espaces communautaires tant que la confirmation officielle des fonds par Patrimoine canadien n'était pas reçue. En conséquence, ces espaces ont dû être ajoutés après la construction des bâtiments, ce qui a conduit à une mauvaise planification des espaces. Cette approche a réduit le nombre de places créées et entraîné des coûts supplémentaires pour toutes les parties concernées, représentant ainsi une gestion inefficace des fonds publics.

[129] Puisque c'est une situation particulière des écoles francophones à laquelle les écoles anglophones ne sont pas confrontées, les conseils scolaires francophones ont entrepris de nombreuses démarches auprès du gouvernement de l'Alberta. Le but était de sensibiliser le gouvernement provincial à la particularité des communautés francophones en situation

¹¹⁵ Learn Square Inc. 2023. *Analyse démographique et déserts de garderie...*

¹¹⁶ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

minoritaire ainsi qu'aux délais liés au processus administratif du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, le gouvernement de l'Alberta accorde plus de flexibilité pour l'intégration d'espaces communautaires dans les plans des architectes, avant même d'avoir reçu les fonds du gouvernement fédéral. Cet arrangement, toutefois, repose sur la bonne volonté du gouvernement provincial.

[130] D'ailleurs, les Albertains et Albertaines d'expression française ont clairement exprimé cet enjeu à l'ACFA lors des consultations pour la conception du *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*. Dans ce plan d'action rédigé par l'ACFA pour le développement de services gouvernementaux provinciaux en français en Alberta, on retrouve l'action suivante : « Prévoir une clause dans les nouveaux contrats d'infrastructure afin de permettre l'ajout d'une annexe dédiée à la petite enfance lors de la construction ou la modernisation d'écoles francophones en prévision d'un financement fédéral pour ces espaces¹¹⁷. »

[131] La FCSFA, l'ACFA et la PFFA recommandent à Patrimoine canadien de réduire le processus administratif et de revoir ses mécanismes de distribution des fonds pour les espaces communautaires afin d'accélérer l'attribution des financements. Un processus allégé éliminerait plusieurs barrières à l'accès, facilitant ainsi la création d'espaces dédiés aux services de garde et à la petite enfance.

[132] Il est important de noter que le financement provenant du Fonds des espaces communautaires de Patrimoine canadien est uniquement accessible pour les nouvelles constructions d'écoles francophones. Cela signifie que les projets de modernisation ou d'agrandissement des infrastructures existantes ne bénéficient d'aucun soutien financier similaire. Cette limitation crée une iniquité importante pour les conseils scolaires francophones qui cherchent à répondre à la croissance de leur population étudiante ou à adapter leurs infrastructures vieillissantes. Sans fonds pour les modernisations, les conseils scolaires doivent assumer seuls ces coûts, ce qui aggrave leur sous-financement chronique et limite leur capacité à offrir des services équivalents dans la langue de la minorité.

[133] La FCSFA, l'ACFA et la PFFA recommandent à Patrimoine canadien d'élargir l'accès au financement du Fonds des espaces communautaires pour inclure les projets de modernisation et d'agrandissement des infrastructures scolaires existantes.

[134] Une fois que les espaces communautaires ont été intégrés dans de nouvelles constructions, les conseils scolaires francophones voient leurs frais d'opération augmenter (ex. maintenance, assurances, etc.). Ces frais en lien avec la petite enfance ne sont pas financés par le ministère de l'Éducation du gouvernement de l'Alberta. Les conseils scolaires doivent couvrir des coûts additionnels, ce qui s'ajoutent à leur sous-financement chronique, puisque les fonds du PLOÉ ne sont pas suffisant en Alberta, ou ils sont contraints d'augmenter les coûts de location aux organisations communautaires.

[135] Le Commissariat aux langues officielles note d'ailleurs que les locaux dans les écoles « répondront de moins en moins aux besoins des communautés dans les années à venir, en raison de la demande croissante pour des services de garde ainsi que du fait que plusieurs

¹¹⁷ ACFA. 2024. *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028*, page 17.

écoles ne sont pas en mesure d'offrir des locaux¹¹⁸. » En fait, lorsqu'une école manque d'espaces en raison d'une population étudiante grandissante, les conseils scolaires sont souvent contraints de demander aux organismes communautaires de trouver un nouvel espace et de nouveaux espaces sont plus dispendieux¹¹⁹.

[136] Le *Plan d'action de la francophonie albertaine 2023-2028* comprend également une priorité en lien avec les infrastructures scolaires : « Travailler avec les parties prenantes de la francophonie albertaine pour assurer une équivalence quant à tous les éléments de l'éducation francophone à la suite du jugement de la Cour suprême dans l'arrêt Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique¹²⁰. »

[137] Dans le but de mettre en œuvre le jugement de la Cour suprême dans l'arrêt Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, il est clair que cela nécessitera l'ajout d'un nombre considérable d'écoles francophones pour répondre à la demande des ayants droit. L'augmentation de projets d'immobilisations entraînera une demande accrue pour des fonds destinés à la création d'espaces communautaires.

[138] Ainsi, la FCSFA, l'ACFA et la FPFA recommandent à Patrimoine canadien d'augmenter les fonds disponibles pour des espaces communautaires afin de répondre à l'augmentation du nombre de nouvelles infrastructures découlant de l'application du jugement de la Cour suprême dans l'arrêt Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique, et pour combler le déficit d'infrastructures en se basant sur les données probantes concernant les ayants droit.

4. Revoir les mécanismes d'allocation du financement pour les institutions postsecondaires dans le cadre des fonds du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* dans le but d'améliorer l'offre de programmes destinés à former une main-d'œuvre francophone.

[139] Le rapport final des États généraux sur le postsecondaire en contexte francophone minoritaire a fait plusieurs recommandations sur le financement qui est alloué aux institutions postsecondaires, notamment en ce qui concerne les mécanismes d'allocation du financement.

[140] Les mécanismes d'allocation des fonds du PLOÉ posent plusieurs problèmes qui ont des répercussions sur les études postsecondaires. D'abord, le fait que ces fonds se retrouvent dans la même enveloppe que les fonds pour l'éducation primaire et secondaire crée « une forme de concurrence » entre les acteurs du continuum de l'éducation; « plus les établissements postsecondaires reçoivent des fonds, moins les écoles primaires et secondaires en reçoivent, et vice-versa »¹²¹.

[141] Pour obtenir les fonds du PLOÉ, les institutions postsecondaires doivent traiter avec le ministère de l'Éducation plutôt que le ministère de l'Éducation supérieure avec lequel elles sont

¹¹⁸ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

¹¹⁹ Commissariat aux langues officielles. 2016. « La petite enfance... »

¹²⁰ ACFA. Plan d'action de la francophonie albertaine..., page 16.

¹²¹ ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 97.

habituées. Le rapport note que cela a pour effet de créer « un éloignement politique et risque un déficit de connaissance » chez les fonctionnaires et élus, ce qui « aura certainement joué en la défaveur du postsecondaire au fil des ans »¹²².

[142] Le rapport soulève aussi un manque de transparence qu'entraînent les mécanismes d'allocation de fonds, car les gouvernements provinciaux ne sont pas tenus de préciser la manière dont les montants sont investis. En Alberta, le ministère de l'Éducation divulgue sur son site web les projets financés par les fonds réguliers et supplémentaires du PLOÉ¹²³, en plus de fournir des documents qui présentent la distribution des fonds réguliers¹²⁴. Toutefois, une fois que ces fonds réguliers sont distribués aux différents acteurs, il y a très peu de détails sur la manière dont ils ont été utilisés. Par exemple, dans le cas d'une institution comme le Campus Saint-Jean qui relève d'un établissement mère, l'Université de l'Alberta reçoit les fonds et « il n'est pas tenu de préciser la manière dont ceux-ci serviront concrètement à la formation en français »¹²⁵.

[143] Lorsqu'on en vient à l'obtention de fonds complémentaires, les institutions postsecondaires doivent soumettre des demandes de financement et obtenir une contrepartie provinciale. Les institutions postsecondaires doivent « convaincre leur gouvernement provincial, et parfois leur établissement mère, d'injecter des fonds dans des projets spéciaux », ce qui est particulièrement difficile dans l'Ouest canadien. Pour satisfaire à l'exigence de contrepartie provinciale imposée par le gouvernement fédéral, les institutions francophones doivent souvent utiliser leurs fonds actuels lorsque le gouvernement provincial refuse d'allouer des fonds supplémentaires. Comme le note le rapport, « la contrepartie provinciale n'est donc pas une somme additionnelle, mais une somme qui a déjà été budgétée, ou dépensée, ailleurs »¹²⁶. Puisqu'il s'agit de projets ponctuels, ce financement ne permet pas non plus « de se projeter dans l'avenir » et a, par conséquent, un effet sur l'embauche de ressources humaines permanentes¹²⁷.

[144] Pour toutes ces observations qui découlent des États généraux, la FSCFA, l'ACFA et la FPFA recommandent à Patrimoine canadien de revoir ses mécanismes de distribution de financement PLOÉ aux institutions postsecondaires francophones, y compris le Campus Saint-Jean en Alberta.

[145] Par ailleurs, dans son rapport rédigé pour le compte du ministère du Patrimoine canadien, la firme Sociopol avait indiqué que « des investissements supplémentaires sont requis pour : assurer l'éducation postsecondaire en français, permettre le développement de nouveaux programmes d'étude en français et contribuer au rattrapage historique. Dans ce contexte, les programmes de financements du ministère du Patrimoine canadien pourraient également être

¹²² ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 97.

¹²³ Gouvernement de l'Alberta. « Fonds réguliers du PLOÉ. » <https://www.alberta.ca/fr/official-languages-education-programs-funded-activities#jumplinks-6>; Gouvernement de l'Alberta. « Fonds supplémentaires du PLOÉ. » <https://www.alberta.ca/lookup/carte-des-fonds-supplementaires-du-ploe.aspx>

¹²⁴ Gouvernement de l'Alberta. « Un aperçu de la distribution des fonds réguliers du PLOÉ en 2023-2024. » <https://www.alberta.ca/fr/official-languages-education-programs-funded-activities#jumplinks-6>

¹²⁵ ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 97.

¹²⁶ ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 97.

¹²⁷ ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 97.

revus, tant en ce qui a trait aux montants alloués qu'aux modes de financement¹²⁸. » La FSCFA, l'ACFA et la FPFA soutiennent cette recommandation visant à voir une augmentation des fonds alloués aux institutions postsecondaires. Comme nous l'avons démontré précédemment, le système éducatif francophone souffre d'un sous-financement et la francophonie albertaine souhaite voir plus de programmes postsecondaires en français se développer en Alberta dans plusieurs secteurs afin de répondre aux besoins de la communauté.

5. Implanter des stratégies d'intégration de la main-d'œuvre qualifiée formée à l'international, notamment en allouant les fonds déjà prévus pour la mise en place de programmes et en collaborant avec les provinces pour établir des processus simplifiés de reconnaissance des acquis auprès des ordres professionnels en éducation.

[146] Finalement, comme nous l'avons soulevé précédemment, l'immigration francophone joue un rôle important en Alberta en contribuant à diversifier la francophonie albertaine, en augmentant la demande pour des services éducatifs en français et en répondant à la pénurie de main-d'œuvre dans le système éducatif francophone. Toutefois, comme le révèlent les recherches d'Alice Prophète, des enjeux d'intégration et d'inclusion demeurent très présents.

[147] C'est pourquoi la CFMS en Alberta a salué l'annonce, en 2021, du gouvernement fédéral de « travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour reconnaître les qualifications des enseignants francophones diplômés au pays et attirer les meilleurs enseignants francophones de partout au monde »¹²⁹. Le gouvernement fédéral avait alors recommandé que le ministère d'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada (« IRCC ») « établisse un nouveau corridor d'immigration francophone » qui aurait pour but d'alléger la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de l'éducation primaire et secondaire¹³⁰.

[148] Le gouvernement fédéral a par la suite confirmé son engagement en ce sens avec des investissements de 16,3 millions de dollars « pour appuyer une série d'initiatives interconnectées et ciblées qui visent à accroître le nombre et la rétention d'enseignants de français et d'expression française, de niveau primaire et secondaire, recrutés à l'étranger afin qu'ils immigrerent et s'établissent dans une communauté francophone en situation minoritaire et ainsi contribuent à réduire les pénuries d'enseignants¹³¹. » Ces fonds ont été annoncés dans le Plan d'action sur les langues officielles 2023-2028 et octroyés dans le budget de 2023 pour cinq ans.

[149] Toutefois, ce n'est que dans l'ADP 2024 d'IRCC que le gouvernement a concrétisé ses intentions pour la distribution des fonds prévus en prévoyant la création d'un corridor de sélection et de rétention dans le volet Parcours d'intégration francophone¹³². Nous sommes à près de 21 mois depuis l'annonce des investissements dans le *Plan d'action sur les langues*

¹²⁸ Sociopol. *Études postsecondaires dans la langue de la minorité*, page 87.

¹²⁹ Gouvernement du Canada. 2021. *Français et anglais : Vers une égalité réelle des langues officielles au Canada*. <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/organisation/publications/publications-generales/egalite-langues-officielles.html>

¹³⁰ Gouvernement du Canada. *Français et anglais : Vers une égalité réelle...*

¹³¹ Gouvernement du Canada. *Plan d'action pour les langues officielles 2023-2028*.

¹³² Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. « Parcours d'intégration Francophone (PIF) » <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/partenaires-fournisseurs-services/financement/financement-etablissement-2024/parcours-integration-francophone.html>

officielles 2023-2028 et le Budget 2023, et la distribution de ces fonds ainsi que la mise en place des projets tardent à se concrétiser.

[150] Bien que des fonds pour la création d'un corridor aient été annoncés dans l'ADP 2024 du ministère d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et seront bientôt distribués, la FSCFA, l'ACFA et la FPFA déplorent la lenteur du gouvernement fédéral des 21 derniers mois. Cette situation n'est pas une mesure positive comme prescrit dans la *Loi sur les langues officielles*; au contraire, les délais ont des impacts négatifs sur nos CFSM.

[151] De plus, qu'en est-il pour l'engagement du gouvernement fédéral de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur la reconnaissance des acquis? Le rapport des États généraux a soulevé que les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent « être davantage sensibles aux effets des barrières linguistiques sur l'accès aux pressions et ils doivent travailler en collaboration avec les ordres professionnels pour les éliminer »¹³³. Des mesures qui peuvent être prises en ce sens sont de revoir les ressources et l'encadrement des examens livrés par les ordres professionnels, mais aussi la traduction de qualité équivalente des examens eux-mêmes en français¹³⁴.

[152] La FCSFA, l'ACFA et la FPFA recommandent que le gouvernement fédéral poursuive des discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour éliminer des barrières dans le processus de reconnaissance des acquis auprès des ordres professionnels en éducation.

Conclusion

[153] Ce mémoire a mis en évidence les démarches entreprises au fil des ans par la CFSM en Alberta pour atteindre un continuum de l'éducation francophone complet et équivalent à celui de la majorité anglophone. L'éducation a toujours été au cœur de l'identité des CFSM et celles-ci reposent en grande partie sur le système éducatif francophone pour assurer sa vitalité en milieu minoritaire comme l'Alberta. Bien que la francophonie albertaine ait obtenu plusieurs avancées au fil des ans et possède des institutions francophones telles que 45 écoles et une cinquantaine de garderies et prématernelles, en plus du Campus Saint-Jean qui offre de la formation postsecondaire en français, les enjeux demeurent grands pour atteindre l'équivalence réelle garantie par l'article 23 de la *Charte*. Les gouvernements de l'Alberta et du Canada doivent soutenir la CFSM pour combler l'écart majeur entre 9 550 enfants qui fréquentent les écoles francophones de la province et le potentiel de 75 055 enfants de 0 à 18 ans admissibles à l'éducation dans la langue de la minorité. C'est essentiel pour éviter l'assimilation de générations futures de la CFSM.

¹³³ ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 45.

¹³⁴ ACUFC et FCFA. *Bâtir ensemble le postsecondaire en français de l'avenir*, page 45.